



ANNUAL 2014 - 2015 RAPORT



TABLE DES MATIERES

LISTE DES FIGURES	1
LISTE DES TABLEAUX.....	1
SIGLES ET ABBREVIATIONS	2
RESUME ANALYTIQUE	6
I DEVELOPPEMENTS POLITIQUES ET ECONOMIQUES DANS LA REGION DE LA SADC EN 2014-2015 ET LES PREVISIONS POUR 2015-2016.....	10
A. DÉVELOPPEMENTS POLITIQUES	10
PRÉVENTION, GESTION ET RÉOLUTION DES CONFLITS.....	10
RENFORCEMENT DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ COLLECTIVES RÉGIONALES	10
CONSOLIDATION DES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES DANS LA REGION	10
B. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE	11
PIB RÉEL	11
INFLATION.....	12
ÉPARGNE ET INVESTISSEMENT NATIONAUX.....	13
SECTEUR BUDGETAIRE.....	13
SECTEUR EXTERNE.....	14
ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES.....	14
II EXAMEN DE LA STRATEGIE ET DE DEVELOPPEMENT POLITIQUE.....	16
PLAN DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE INDICATIF REGIONAL (RISDP)	16
POLITIQUE DE LA SADC SUR LE DÉVELOPPEMENT DE STRATEGIE, LA PLANIFICATION, SUIVI ET EVALUATION	17
III. MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE COOPERATION ET D'INTEGRATION REGIONALE.....	17
A. COMMERCE, INDUSTRIE, FINANCE ET INVESTISSEMENT	18
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL	18
INTÉGRATION DE MARCHÉ	18
INTEGRATION DES MARCHES FINANCIERS	19
FINANCEMENT AU DÉVELOPPEMENT	19
INVESTISSEMENT ET QUESTIONS FISCALES.....	20
PROGRAMME DE CONVERGENCE MACROECONOMIQUE.....	20
B. DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES.....	20
DÉCLARATION DE LA SADC SUR L'INFRASTRUCTURE.....	20
PROGRÈS ACCOMPLIS SUR LE DÉPLOIEMENT DU PLAN DIRECTEUR REGIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES (RIDMP).....	21

SITUATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE ENERGETIQUE DANS LA RÉGION	21
REGLEMENTATION DE L'ELECTRICITE	22
ACCÈS ENERGETIQUE ET ENERGIES RENOUVELABLES	23
COMMUNICATIONS ET TIC	23
APPELS LOCAUX ET ITINERANCE (SHAR)	24
POINTS NATIONAUX ET RÉGIONAUX D'ECHANGES INTERNET	25
CADRE JURIDIQUE HARMONISE DE LA SADC RELATIF A LA CYBER-SECURITE	25
PRÉPARATIFS DE LA SADC CONFÉRENCE MONDIALE DES RADIOCOMMUNICATIONS 2015	25
TRANSPORT	25
EAU	27
MÉTÉOROLOGIE	29
TOURISME	29
C. ALIMENTATION, AGRICULTURE ET GESTION COMMUNE DES RESSOURCES NATURELLES TRANSFRONTALIERES	30
POLITIQUE AGRICOLE REGIONALE	31
SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE REGIONALE	31
SITUATION REGIONALE EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE.....	33
STRATÉGIE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	34
APPROVISIONNEMENT EN INTRANT AGRICOLE	35
SURVEILLANCE ET CONTROLE DES RAVAGEURS ET DES MALADIES TRANSFRONTALIERES DES ANIMAUX ET DES PLANTES	35
PREPARATION AUX CATASTROPHES POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	36
GESTION COMMUNE DES RESSOURCES NATURELLES TRANSFRONTALIERES	37
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	37
CONSERVATION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES	39
D. PROGRAMMES DE DIMENSION RÉGIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL	40
ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES.....	40
EMPLOI ET TRAVAIL	41
SANTE ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES	43
VIH ET SIDA	44
SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	46
PROGRAMME SPÉCIAL : ORPHELINS, ENFANTS ET JEUNES VULNÉRABLES (OEVJ)	48
PROGRAMMES TRANSVERSAUX	49
GENRE ET DÉVELOPPEMENT	49

STATISTIQUE	50
IV. MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES : RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION, RELATIONS PUBLIQUES ET APPROVISIONNEMENT .51	
A. RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION	51
B. APPROVISIONNEMENTS	52
C. RELATIONS PUBLIQUES.....	52
V. COOPÉRATION CONTINENTALE	52
A. UNION AFRICAINE (UA) ET NEPAD.....	52
B. PROGRAMME TRIPARTITE SADC - COMESA - CAE	53
VI. COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET MOBILISATION DES RESSOURCES	54
A. COOPÉRATION SADC-UNION EUROPÉENNE.....	54
B. DIALOGUE POLITIQUE SADC-UE.....	59
C. COOPÉRATION SADC-ALLEMAGNE.....	60
D. COOPÉRATION SADC-RUSSIE	63
E. COOPÉRATION SADC - BANQUE MONDIALE.....	63
F. COOPÉRATION SADC-USAID	64
G. PLATE-FORME DE DIALOGUE SADC-PIC	64
VII. BONNE GOUVERNANCE, BUDGET ET FINANCE	65
A. BONNE GOUVERNANCE.....	65
SANTÉ ORGANISATIONNELLE ET GESTION DU CHANGEMENT	65
GESTION DES RISQUES	66
AUDIT	66
VIII BUDGET ET FINANCE	67
VIII ENSEIGNEMENTS, DEFIS ET RECOMMANDATIONS	74
A. PRIORISATION DES PROGRAMMES.....	74
B. EXAMEN INSTITUTIONNEL.....	75
C. CONCLUSIONS	75

LISTE DES FIGURES

Figure 1:SADC-PIB par habitant (prix actuels en dollar US)	12
Figure 2: Taux d'inflation dans la SADC (%)	12
Figure 3: Epargne nationale et investissement.....	13
Figure 4:Classement en termes de facilité dans la pratique des affaires (Doing Business).....	15
Figure 5: Extrant prévu et état de mise en œuvre des programmes en 2014/15	18
Figure 6 : Prévalence des retards de croissance chez les enfants âgés de moins de cinq ans...34	
Figure 7 : Utilisation globale des ressources par sources de financement durant la période allant d'avril 2014 à mars 2015.....	74

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : BILAN CEREALIERES POUR LA CAMPAGNE 2014/2015	32
Tableau 2 : <i>NOMBRE DE PERSONNES NECESSITANT DE L'AIDE HUMANITAIRE</i>	33
Tableau 3 : PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES RELEVANT DU 10 ^E FED	56
Tableau 4 : LISTE DES PROJETS SADC -90 MILLIONS D'EUROS	58
Tableau 5 : APPUI CONJOINT AO-AA-OI POUR L'INFRASTRUCTURE -600M D'EUROS	58
Tableau 6 : AUTRES DOMAINES D'APPUI PREVUS POUR 205 M€.....	59
TABLEAU 7: COOPERATION SADC/ALLEMAGNE, ENGAGEMENTS PRIS EN 2014 ET 2015	61
Tableau 8:RECETTES PAR NATURE EN 2014/15.....	68
Tableau 9: ANALYSE DES DEPENSES ENCOURUES EN 2014/15	69
Tableau 10: TAUX D'UTILISATION BUDGETAIRE POUR 2014/15	72
Tableau 11 : RESUME DES DEFIS QUI AFFECTENT LA PERFORMANCE DU SECRETARIAT EN 2014/15 ET MESURES CORRECTIVES.....	Error! Bookmark not defined.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFOLU	Agriculture, Forêts et Utilisation des terres
AMESD	Surveillance de l'environnement en Afrique pour le développement durable
APE	Accord de partenariat économique
BAD	Banque africaine de développement
BNT	Barrières non tarifaires
BOP	Document de perspectives budgétaires
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CBD	China Development Bank
CE	Commission européenne
CFTA	Zone de libre-échange continentale
CMT	Comité des Ministres du commerce
COI	Commission de l'Océan Indien
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COP	Conférence des Parties
CRASA	Association des autorités de réglementation des communications de l'Afrique australe
DBSA	Banque de développement de l'Afrique australe
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
EMIS	Système d'information de gestion de l'éducation
ESB	Encéphalopathie spongiforme bovine
EVD	Virus de la maladie d'Ebola
FANR naturelles	Direction Alimentation, Agriculture et Ressources
FARA	Forum pour la recherche agricole en Afrique
FED	Fonds européen de développement
FTA (ZLE)	Zone de libre échange

GEO	Groupe d'observations de la Terre
HLEG	Groupe d'experts de haut niveau HLEG
IGAD	Autorité intergouvernementale sur le développement
IIASA	Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués
INN	Pêche illégale, non déclarée et non réglementée
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
IST	Infection sexuellement transmissible
JICA	Agence de coopération internationale japonaise
MNO	Opérateurs de réseaux mobiles
MW	Mega Watt
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NIXP	Points nationaux d'échanges Internet
NSC	Corridor Nord Sud
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE économique	Organisation de coopération et de développement
ODL	Enseignement ouvert et à distance
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMT	Organisation mondiale du tourisme
PAR	Politique agricole régionale
PAU	Unité d'accélération de projets
PDDAA africaine	Programme détaillé de développement de l'agriculture
PIB	Produit intérieur brut
PIC	Partenaire international de coopération
PPDF	Fonds de préparation et d'élaboration des projets
PPR	Peste des petits ruminants
PPRM	Planification des politiques et mobilisation des ressources
RDC	République démocratique du Congo

REDD	Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts
REIS	Appui à l'intégration économique régionale REIS
RERA	Autorité de régulation régionale de l'énergie
RIDMP	Plan directeur pour le développement des infrastructures régionales
RISDP	Plan stratégique indicatif de développement régional
RSA	République d'Afrique du Sud
RSAP	Plan d'action stratégique régional
SACREEE	Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la SADC
SACU	Union douanière d'Afrique australe
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAPP	Pool énergétique d'Afrique australe
SASO	Organisation de la SADC pour la sécurité aérienne
SCC	Centre de services climatologiques
SE4ALL	Energie durable pour tous
SEAC	Conseil consultatif électoral de la SADC
SHDSP	Programmes spéciaux et programmes de développement social et humain
SIG	Système d'Information Géographique
SIPO	Plan stratégique indicatif de l'Organe
SIRESS de la SADC	Système intégré de règlement électronique régional
SPGRC	Centre de ressources phytogénétiques de la SADC
SPME	Planification, suivi et évaluation des stratégies
SPS	Sanitaires et phytosanitaires
SSA	Afrique subsaharienne
STI	Science, technologie et innovation
TAD	Maladies animales transfrontières TAD
TB	Tuberculose

TCP	Programme de coopération technique
TFCA	Aires de conservation transfrontalière
TIC	Technologies de l'Information et de la communication
TICAD	Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain
TNF	Forum de négociation commerciale
TNT	Télévision numérique terrestre
TTF	Groupe de travail tripartite
TVA	Taxe sur la valeur Ajoutée
UA	Union africaine UA
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UNECA l'Afrique	Commission économique des Nations Unies pour
UNFCCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
UNODC	Office des Nations-Unies contre la drogue et le crime
USA	États-Unis d'Amérique
ZAMCOM	Commission des cours d'eau du Zambèze

RESUME ANALYTIQUE

Le présent rapport récapitule les principaux développements dans le domaine de la coopération et de l'intégration régionale dans la région de la SADC pendant la période 2014/15.

La situation politique dans la SADC est demeurée relativement stable au cours de la période sous revue malgré certains défis d'ordre politique et sécuritaire notés au Royaume du Lesotho et dans la République démocratique du Congo (RDC), respectivement. La région a poursuivi sa coopération en matière de défense et d'échange d'informations vitales pour la prise de décision. Les établissements chargés de la défense dans la région ont également continué de participer à des exercices militaires en temps de paix.

Pendant la période sous revue, des élections démocratiques, impartiales et transparentes ont eu lieu dans six Etats membres, à savoir les républiques du Botswana, du Mozambique, de la Namibie, de Maurice, et de la Zambie et le Royaume du Lesotho

En termes de développement économique, la croissance du PIB réel pour la région indiquait une moyenne de 4,7 pour cent en 2014, ce qui représente une légère baisse par rapport à 4,9 pour cent enregistré en 2013. Le taux d'inflation régional a diminué de 6,6% en 2013 à 5,7 % en 2014,

Au cours de la période sous revue, le Secrétariat de la SADC a finalisé le RISDP révisé 2015-2020 qui contient les priorités réorganisées de la SADC pour la coopération et l'intégration régionale. Cette RISDP révisé a placé l'industrialisation au premier plan conformément aux décisions prises par le Sommet lors de sa réunion d'août 2014, à Victoria Falls (Zimbabwe).

Les priorités principales du RISDP révisé 2015-2020 sont comme suit: (a) Développement industriel et intégration du marché; (b) l'infrastructure à l'appui de l'intégration régionale, y compris l'énergie, les transports, le tourisme, les TIC, la météorologie et l'eau; (c) Paix et coopération en matière de sécurité (comme une condition préalable pour la réalisation du Programme d'intégration régionale); (d) Programmes spéciaux de dimension régionale dans l'éducation et le développement des ressources humaines, la santé, le VIH et le sida, Emploi et Travail; Sécurité alimentaire et nutritionnelle; Ressources naturelles transfrontalières; Environnement; Statistiques; Secteur privé; Egalité entre les sexes; et Science, Technologie et Innovation et Recherche et Développement.

En collaboration avec les États membres de la SADC, le Secrétariat a élaboré la Stratégie et la Feuille de route de la SADC relatives à l'industrialisation à la suite de la décision prise lors du Sommet de 2014 pour faire du développement industriel une priorité à travers l'enrichissement et la valorisation des ressources naturelles. L'objectif immédiat consiste à élaborer un plan d'action détaillé et d'établir un cadre institutionnel approprié pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie.

En termes de mise en œuvre des programmes régionaux, le Secrétariat avait prévu 299 extrants dans son plan opérationnel annuel 2014/15 pour contribuer à la réalisation des objectifs du RISDP et du SIPO. Parmi ces résultats, 200 (67 pour cent) ont été pleinement atteints, 73 (24 pour cent) ont été partiellement atteints et 26 (9 pour cent) n'ont pas été atteints.

En termes de libéralisation du commerce des biens et services, huit États membres (Madagascar, Maurice, Mozambique et les États membres de la SACU) ont achevé la mise en œuvre de la réduction progressive des droits pour les produits de la Catégorie C. Onze États membres ont présenté des offres initiales dans cinq (voire plus) secteurs du commerce de services prioritaires. Dans le même temps, les États membres de la SADC continuent à participer aux négociations sur l'accord de libre-échange tripartite où la plupart du texte de l'Accord pour la TFTA a été convenu et 20 membres / États partenaires ont préparé des offres tarifaires.

Dans le domaine des finances et de l'investissement, la SADC a fait des progrès considérables dans la mise en œuvre du Système intégré de règlement électronique régional de la SADC (SIRESS), avec un total de neuf États membres qui sont actuellement sur le système, et le nombre des transactions réglées par le système de SIRESS est en hausse.

En ce qui concerne le Fonds pour la préparation et l'élaboration des projets (PPDF), des progrès remarquables ont été réalisés avec l'approbation de certains projets et la conduite d'études de faisabilité complètes pour le financement et avec la rigueur requise. Les efforts concertés déployés pour exploiter les possibilités d'investissement présentées par le Plan directeur pour le développement de l'infrastructure régionale (RDIMP) commencent à apporter des résultats.

La Banque mondiale a apporté un appui à travers un fonds de 20 millions USD pour renforcer les capacités de gestion de projet dans le secteur de l'énergie, par le financement de la création d'une Unité d'accélération de projet (PAU) au Centre de coordination du Pool énergétique de l'Afrique australe (SAPP). Le PAU qui devrait être opérationnel d'ici le deuxième trimestre de 2015/2016 préparera des projets susceptibles de financement dans la région.

Les travaux ont atteint un stade avancé dans le cadre du RIDMP pour accélérer la mise en œuvre des trois projets clés visant à interconnecter l'Angola, le Malawi et la République-Unie de Tanzanie au réseau régional. Il est prévu que la région disposera de réserves adéquates de capacités de production installées après 2018, si tous les projets sont mis en service comme prévu.

En termes de communication, des progrès considérables ont été réalisés par les États membres de la SADC pour atteindre les étapes fixées sur la migration vers la télévision numérique terrestre (TNT). À ce jour, 96 pour cent des États membres de la SADC ont établi des Groupes de travail / comités nationaux; 89 pour cent ont élaboré une politique de migration vers la TNT; 100 pour cent ont adopté une norme TNT; et 89 pour cent ont adopté des règlements sur la TNT.

Le programme de la SADC portant sur le développement des corridors de transport comme un moyen de faciliter les échanges commerciaux et la libéralisation économique s'est poursuivi au cours de l'année. Ceux-ci comprennent Corridor Trans-Kalahari; le Corridor Walvis Bay-Ndola-Lubumbashi; le Corridor Central, Beira, Nacala et Mtwara ; le Corridor Constitution - (Dar es Salaam); et le Corridor de Maputo.

Le Secrétariat de la SADC a entrepris des efforts pour développer pleinement les Commissions des cours d'eau pour la Commission des cours d'eau du Zambèze et la Commission des cours d'eau du Limpopo. Le Secrétariat facilite actuellement la mobilisation des ressources pour établir le Secrétariat de la Commission Cuvelai.

Le lancement du Programme pilote UNIVISA pour le TFCA Kavango Zambezi (KAZA) en Novembre 2014 a marqué une étape importante en vue de faciliter le tourisme

multi-pays de la région. Les progrès accomplis par la Zambie et le Zimbabwe se fondent sur le succès du régime de visa commun établi entre les deux États membres au cours de la tenue de l'Assemblée générale de l'OMT 2013.

Dans le secteur de l'alimentation, de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement, le Secrétariat a, en consultation avec les États membres, élaboré une politique agricole régionale de la SADC (PAR), ainsi qu'un plan d'investissement pour mettre en œuvre cette politique.

Dans le domaine de la production animale, la région a enregistré une augmentation d'environ 4 pour cent par an au cours des 5 dernières années. Toutefois, la demande de la région dépasse toujours l'offre et, par conséquent, la région reste dépendante des importations. Quant à la production agricole de la région, les évaluations qualitatives basées sur la qualité de la saison des pluies et du développement des cultures 2014/15 ont indiqué une production réduite des récoltes dans les pays suivants : Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Madagascar, Namibie, Zambie et Zimbabwe. L'Afrique du Sud qui produit habituellement environ 40 pour cent de maïs dans la région, a estimé une réduction de 33 pour cent de sa production de maïs. Cette réduction, combinée avec les baisses attendues dans d'autres États membres, devrait avoir un impact négatif sur la situation de la sécurité alimentaire dans la région.

Dans le secteur du développement humain et social, la région continue d'enregistrer des progrès significatifs dans l'accès et l'égalité dans l'enseignement primaire et, dans certains États membres des progrès considérables ont été notés dans l'accès à l'enseignement secondaire et tertiaire.

Dans le domaine de la santé, la région continue de porter l'énorme fardeau de maladies transmissibles, avec le VIH et le sida, la tuberculose et le paludisme qui restent les plus gros contributeurs à la morbidité et la mortalité à travers la SADC. La région continue de souffrir de l'épidémie la plus sévère du VIH dans le monde, avec neuf des pays les plus touchés au monde qui sont des États membres de la SADC. Toutefois, les États membres ont fait des progrès significatifs dans la lutte contre ces maladies transmissibles.

En matière de genre et de développement, des progrès ont été constatés dans la représentation des femmes en politique et aux postes de décision dans les États membres, en particulier au Conseil des ministres et aux parlements.

Afin de lutter contre la traite des personnes dans la région, le Secrétariat a, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), établi une base de données régionale sur la traite des personnes pour faciliter la collecte des données et la gestion centralisée des données. L'importance des statistiques dans la promotion du programme d'intégration régionale ne peut pas être surestimée. À cet égard, le Secrétariat, en collaboration avec les bureaux nationaux de statistiques des États membres, a produit l'Annuaire statistique de la SADC- 2012, qui fournit des données statistiques sur les différents aspects de la région de la SADC et de ses États membres.

Afin d'améliorer son image et son identité, le Secrétariat de la SADC a finalisé le Manuel de l'identité de la SADC et le concept et le modèle pour le Plan de communication médias de la SADC (PCC). Le Secrétariat a également continué de faciliter les Prix Médias de la SADC et le Concours de dissertation pour les élèves du cycle secondaire.

Les processus de consultation pour la programmation du 11^{ème} FED ont abouti à la conclusion et la signature du Programme régional indicatif et commun pour les organisations régionales d'Afrique orientale, d'Afrique australe et de l'océan Indien organisations, à savoir, le COMESA, la CAE, l'IGAD, la COI et la SADC. La signature a eu lieu le 4 Juin 2015 à Bruxelles (Belgique). Les secteurs prioritaires dans le cadre du 11^{ème} FED sont la paix, la sécurité et la stabilité régionale; L'intégration économique régionale; et la gestion des ressources naturelles régionales. Le Programme indicatif régional AO-AA-OI 11^{ème} FED a bénéficié de 1,332 milliards d'euros, desquels 450 millions € ont été attribué à l'enveloppe sous-régionale. 90 millions € de ce montant ont été alloué à la SADC.

Dans le domaine de la coopération au développement général et de la mobilisation des ressources, le Secrétariat a continué à engager les partenaires internationaux de coopération en vue de faciliter la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des programmes et projets régionaux prioritaires décrits dans le RISDP et le SIPO. Dans le secteur de la bonne gouvernance et de la gestion financière, le Secrétariat a continué à mettre en œuvre des stratégies qui visaient à renforcer les contrôles internes. À cet égard, le Secrétariat a entrepris une initiative sur la gestion du changement en vue de s'assurer d'un changement de comportement au sein du Secrétariat pour améliorer l'efficacité et l'efficacités. Le processus de gestion du changement est en cours et devrait se traduire par un impact positif sur les processus de gouvernance du Secrétariat. Au cours de la période sous revue, le Secrétariat a préparé pour la première fois les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2015, en conformité avec les Normes comptables internationales du secteur public.

Bien que le Secrétariat ait enregistré des résultats positifs dans un certain nombre de domaines, il y a des défis qui ont affecté la mise en œuvre du Programme d'action de la SADC au cours de la période sous revue. A noter parmi ces défis des insuffisances dans la planification, le suivi, l'évaluation, l'information et la gestion de projet qui ont été causés par le fait que les plans du Secrétariat n'ont pas été correctement appariés aux objectifs stratégiques de l'organisation et au cadre budgétaire. Par conséquent, il y a lieu d'effectuer un recentrage sur les mandats clés de la coordination et de la facilitation, ainsi que sur le suivi du programme d'intégration régionale de la SADC. Le Secrétariat est également en proie à des inadéquations en matière de gestion des ressources humaines qui conduisent à un mauvais alignement des ressources humaines sur les besoins essentiels de l'organisation, à la répétition et à un système de gestion des performances inadéquat.

Le Secrétariat prend des mesures à différents niveaux pour résoudre ces difficultés. A titre d'exemple, le Secrétariat met en œuvre des mesures visant à aligner et à intégrer des programmes et des projets en ligne avec les priorités clés de l'organisation, ainsi que de renforcer la budgétisation basée sur la performance, la gestion axée sur les résultats et de créer un système de suivi et d'évaluation robuste. Ainsi, la Politique de la SADC sur l'élaboration, la planification, le suivi et l'évaluation des stratégies sera examinée en vue de rationaliser la fréquence des exigences de soumission de rapport et de planification. Le Secrétariat examine aussi sa structure organisationnelle afin de l'aligner sur les dispositions de la RISDP révisé de 2015 à 2020 tandis que le cadre budgétaire découlant de la décision du Conseil de 2007 tenu à Lusaka (Zambie) sera revu pour le rendre plus réaliste et sensible aux nouvelles priorités. Le Secrétariat poursuivra également la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques et de stratégies de la SADC telles que la stratégie de mobilisation des

ressources et les Lignes directrices sur l'intégration des projets financés par les PIC dans le Programme d'action de la SADC.

I DEVELOPPEMENTS POLITIQUES ET ECONOMIQUES DANS LA REGION DE LA SADC EN 2014-2015 ET LES PREVISIONS POUR 2015-2016

A. DÉVELOPPEMENTS POLITIQUES

PRÉVENTION, GESTION ET RÉOLUTION DES CONFLITS

1. La situation politique dans la SADC est demeurée relativement stable pendant la période examinée (2014-2015) en général. Néanmoins le Royaume du Lesotho et la République démocratique du Congo (RDC) ont été confrontés à des défis de nature politique et sécuritaire respectivement.
2. Pour rétablir la stabilité politique, le Royaume du Lesotho a tenu des élections générales en Février 2015, et la SADC y avait déployé sa mission d'observation. De même, la mise en œuvre du Cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en RDC et dans la région a abouti à la stabilisation de la partie est de la RDC. En outre, dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi, signé le 12 Décembre 2013, certains éléments des ex-combattants M23 participent au programme de réinsertion et de réinstallation qui a commencé dans le pays.

RENFORCEMENT DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ COLLECTIVES RÉGIONALES

3. La région a continué de coopérer en matière de défense, y compris l'échange d'informations vitales pour la prise de décision. Les établissements s'occupant de la défense dans la région ont continué à participer aux exercices militaires en temps de paix. La République du Botswana a organisé un exercice de secours humanitaire, dit « Exercice Blue Okavango 2015 », en Juillet 2015.
4. S'agissant de l'amélioration de la capacité de la Force en attente de la SADC, les préparatifs ont atteint un stade avancé en vue de la participation de la SADC à la l'Exercice de formation en renforcement de la capacité de la Force africaine en attente baptisé Amani Afrique II (AAll FTX) prévu en Octobre / Novembre 2015 dans la République d'Afrique du Sud. Cet exercice est parrainé par l'Union africaine et les États membres participants.

CONSOLIDATION DES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES DANS LA REGION

5. Au cours de la période 2014-2015, les Républiques du Mozambique, du Botswana, de la Namibie, de Maurice et de la Zambie, et le Royaume du Lesotho ont organisé des élections pacifiques, libres et équitables en Octobre, Novembre et Décembre 2014 et Janvier et Février 2015, respectivement. Il a été établi que toutes ces élections avaient respecté les principes et lignes directrices de la SADC régissant les élections démocratiques. Le Conseil

consultatif électoral de la SADC (SEAC) a joué un rôle essentiel en effectuant des missions de bons offices avant les élections afin d'évaluer le niveau de préparation pour la tenue des élections dans ces États membres.

B. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

6. La performance économique de la région de la SADC en 2014 a été mitigée, mais des progrès sont visibles. Alors que la plupart des États membres ont connu une croissance économique stagnante et un secteur extérieur en détérioration, avec des réserves de devise amoindries ou épuisées, la performance était largement attribuable aux facteurs exogènes tels que la chute des prix du pétrole, qui étaient hors du contrôle des États membres.
7. La baisse des prix et les prix faibles des produits de base sur le marché international ont également affecté les États membres exportateurs de matières premières dans la mesure où il y a eu une réduction de leurs recettes d'exportation. Ce ralentissement a affecté leur niveau de réserves de change ainsi que les balances commerciales.
8. Les pannes électriques dans la région de la SADC durant la période sous revue ont également affecté négativement les États membres en raison de l'impact direct sur la production agricole et industrielle. Ainsi, la performance du commerce régional a été négativement affectée.

PIB RÉEL

9. En 2014 la croissance du PIB réel pour la région atteignait 4,7% en moyenne, soit le pourcentage plus bas enregistré depuis 2010. Cette tendance est cohérente avec les taux de croissance du PIB réel dans la plupart des États membres, à l'exception de la RDC, du Mozambique, de la Tanzanie et de la Zambie qui ont constamment enregistré des taux de croissance du PIB réel supérieurs à l'objectif régional de 7%.
10. Malgré la croissance statique du PIB, le PIB par habitant (aux prix courants du marché) pour la région n'a cessé d'augmenter. Dans la dernière décennie il est passé de 2 559 USD en 2005 à 4 075 USD en 2014. Seules les Seychelles ont un PIB par habitant qui est de quatre fois supérieur à celui de la moyenne régionale; Maurice a plus du double du PIB régional par habitant. L'Angola, le Botswana, la Namibie et l'Afrique du Sud sont dans la troisième catégorie avec un PIB par habitant situé entre 5000 USD et 8000 USD. La RDC, Madagascar, Malawi, Mozambique et la Tanzanie sont en bas avec un PIB par habitant inférieur à 1 000 USD (voir la figure 1).

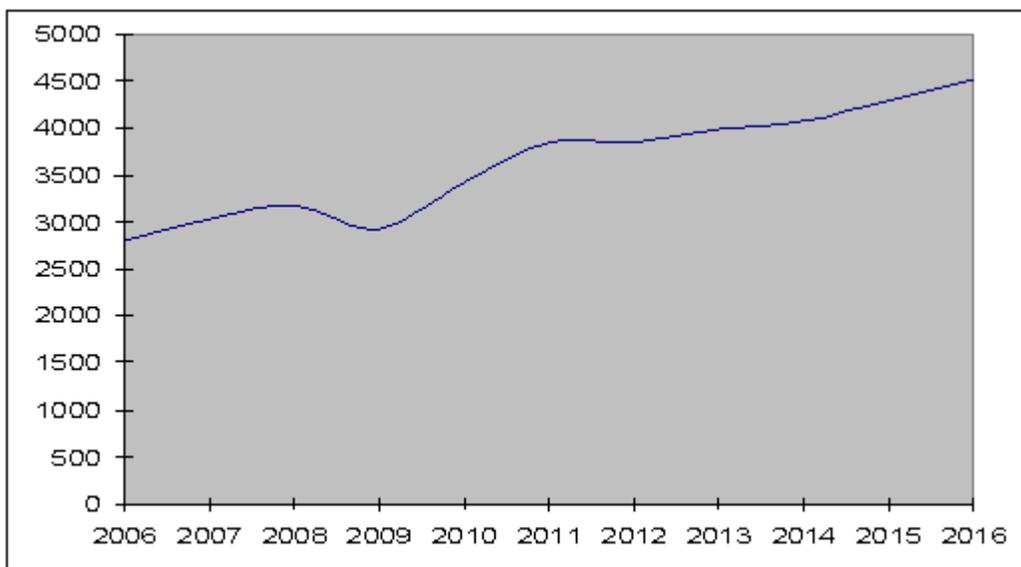


Figure 1: SADC-PIB par habitant (prix actuels en dollar US)

Source: Etats membres, Mars 2015 et PEM du FMI, Avril 2015.

INFLATION

11. En 2014 le taux d'inflation pour la région est tombé de 6,6% en 2013 pour s'établir à une moyenne de 5,7% comme indiqué à la figure 2 qui suit.

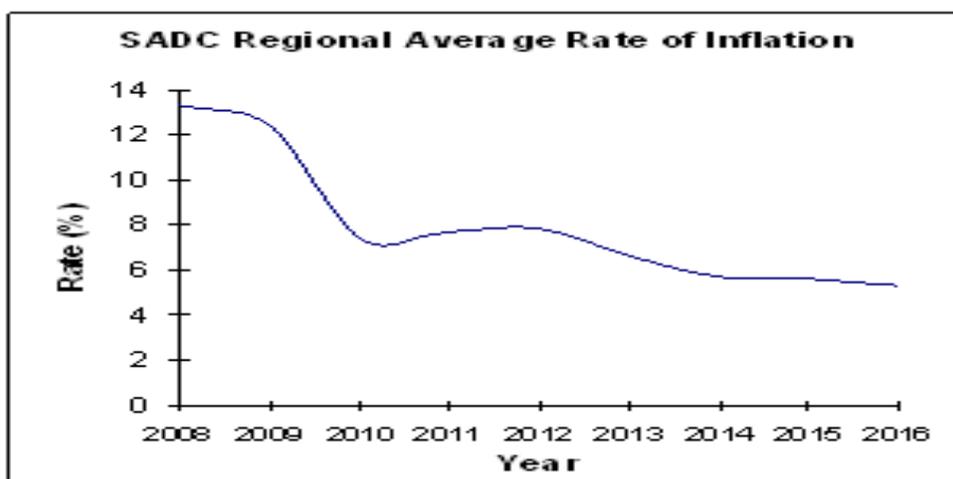


Figure 2: Taux d'inflation dans la SADC (%)

Source: Etats membres, Mars 2015 et PEM du FMI, Avril 2015.

12. Tous les États membres, à l'exception du Malawi (23,8%), ont enregistré une inflation à un chiffre. 11 Etats membres à l'exception de l'Angola, Madagascar, le Malawi et la Zambie, ont atteint la fourchette cible de l'inflation régionale de

3-7 pour cent en 2014. Cependant, le Zimbabwe avait un taux d'inflation négatif de 0,2%.

13. La décélération de l'inflation est un bon développement pour la région, vu que les États membres peuvent mettre en œuvre des politiques monétaires accommodantes, y compris la réduction des taux d'intérêt, qui entraînent l'accès à des capitaux bon marché et facilitent des investissements accrus menant à la croissance économique.

ÉPARGNE ET INVESTISSEMENT NATIONAUX

14. L'épargne nationale brute et les investissements totaux, en pourcentage du PIB, ont diminué en 2014. La région a enregistré des investissements totaux de 26,6% du PIB en 2014, un pourcentage inférieur par rapport au 27,8 % du PIB en 2013.
15. En ce qui concerne l'épargne, la région a enregistré un taux moyen d'épargne nationale brute de 18,7% du PIB en 2014. Il s'agit là d'un pourcentage inférieur au 20,4% du PIB réalisé en 2013. Seul le Botswana, le Lesotho et la Zambie ont atteint la cible de 30% du PIB fixé pour l'épargne régionale en 2014.
16. En termes d'investissement, le Mozambique a enregistré un investissement total exceptionnellement élevé de 50,1% du PIB en 2014, suivi par les Seychelles à 36,0% du PIB, et le Lesotho à 35,6% du PIB. D'autre part, les investissements totaux du Zimbabwe s'élevaient presque à la moitié des 25,5% du PIB en 2013, soit à 13,7% du PIB en 2014. Un total de six États membres, à savoir le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, les Seychelles, la Tanzanie et la Zambie, ont atteint l'objectif régional d'investissement de 30% du PIB en 2014 (voir la figure 3).

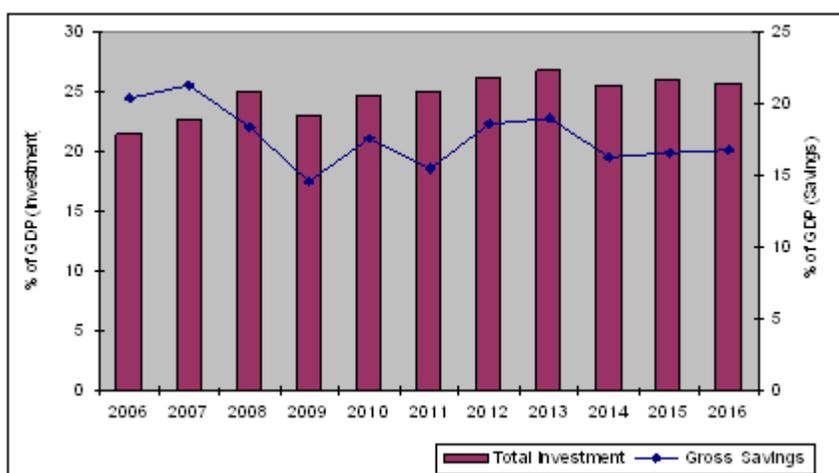


Figure 3: Épargne nationale et investissement

Source: États membres, Mars 2015 et PEM du FMI, Avril 2015.

SECTEUR BUDGETAIRE

17. La reprise inégale de l'activité économique mondiale et la baisse des prix des matières premières sur le marché international conjuguées à des facteurs

propres à certains États membres, tels que les catastrophes naturelles, ont entraîné une mauvaise performance du secteur budgétaire en 2014. Le déficit budgétaire régional s'est détérioré, passant de 1,8% du PIB en 2013 à une moyenne de 2,2% du PIB en 2014. Le Malawi, le Mozambique et la Zambie ont enregistré des déficits budgétaires de plus de 5% du PIB en 2014.

18. En ce qui concerne la dette publique, la situation régionale s'est améliorée en 2014. La dette publique atteignait une moyenne de 39,8% du PIB en 2014 contre une moyenne de 41,2% du PIB en 2013. Toutefois, il y avait des tendances inquiétantes pour l'Angola, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique et les Seychelles. Néanmoins, pour des États membres comme le Mozambique, l'augmentation de la dette publique était inévitable pour répondre aux besoins d'investissement du pays. Seuls deux États membres, à savoir, le Malawi et les Seychelles, ont enregistré une dette publique inférieure à l'objectif régional de 60% du PIB en 2014.

SECTEUR EXTERNE

19. La croissance du volume des exportations s'est ralentie de manière générale en 2014 en raison de la faible demande pour les produits de base dans la mesure où l'économie mondiale se remet toujours des effets de la crise économique. Du côté des importations, l'appréciation du dollar américain a affecté les taux de change de la plupart des États membres de la SADC qui, à leur tour, ont affecté les factures d'importation en les augmentant. Si les volumes d'importation ont augmenté, les exportations ont, par contre, diminué, et le compte courant externe pour la région s'est détérioré, passant d'un déficit de 7,7% du PIB en 2013 à un déficit de 9,4% du PIB en 2014.

ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

20. Les données du rapport « Doing Business » de la Banque mondiale de 2015 (*Facilité dans la pratique des affaires*) et l'indice de compétitivité mondiale du Forum économique mondial de 2014-15 indiquent que la région de la SADC a accompli des progrès dans l'amélioration de l'environnement des affaires et de sa compétitivité, en général.
21. Toutefois, les performances en matière de facilité de faire des affaires indiquent une perspective mixte, avec certains des États membres qui font exceptionnellement bien en termes de classement tandis que d'autres reculent dans le classement (voir la figure 4.). D'une part, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Swaziland et la Tanzanie ont amélioré leur classement en grim pant sept ou plusieurs positions en 2014-15.
22. D'autre part, le Botswana, la Namibie et la Zambie Madagascar ont chuté dans leur classement par plus de 10 positions, indiquant un faible taux de mise en œuvre des réformes pour faciliter les affaires. Cependant, le glissement dans le classement ne signifie pas que les États membres ne sont pas en train de procéder à des réformes. C'est plutôt la vitesse avec laquelle ces réformes sont entreprises par rapport au reste des pays du monde qui a généré ces tendances.

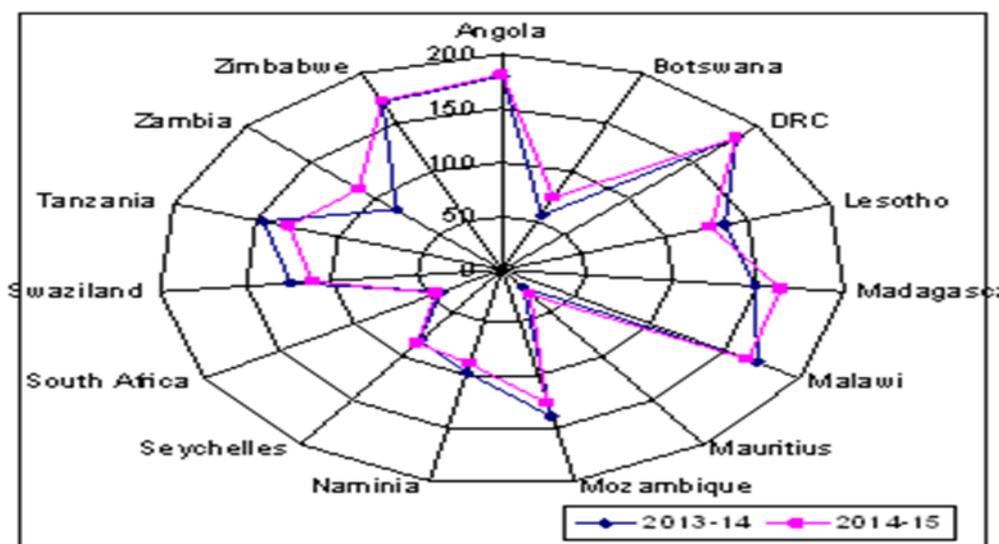


Figure 4: Classement en termes de facilité dans la pratique des affaires (Doing Business)

Source: World Bank Ease of Doing Business, 2014-15

C. PERSPECTIVES REGIONALES POUR 2015-2016

23. L'Économie régionale de la SADC ne devrait pas connaître une croissance importante, principalement en raison d'un certain nombre de facteurs dans la dynamique de l'économie mondiale. Alors que les prix internationaux des produits de base suivent une tendance à la baisse depuis les deux dernières années, sans reprise mesurable prévue pour 2015-2016, la demande mondiale sera toujours faible en raison du ralentissement de l'économie chinoise, qui est l'un des principaux partenaires commerciaux de la plupart des États membres de la SADC.
24. L'appréciation du dollar américain rendra probablement les importations plus chères dans la région, réduira les investissements et la croissance, et accroîtra les pressions inflationnistes. Cette appréciation accroîtra également le fardeau du service de la dette et aura probablement un effet défavorable sur les bilans des banques et des entités privées.
25. Le prix du pétrole Brent devrait poursuivre une trajectoire descendante en 2015-2016, dans la mesure où l'écart entre la croissance de la demande et la croissance de l'offre se creusera davantage. Cependant, les exportateurs de pétrole seront durement touchés et, avec des volants de sécurité limités, ils

devraient effectuer un ajustement budgétaire important qui aura des implications négatives pour la croissance. Néanmoins, de nombreux États membres tireront avantage de la baisse du prix du pétrole, mais cet effet positif sera partiellement compensée par la baisse des prix des autres produits de base exportés. Dans le même temps, la crise économique persistante dans la zone euro affectera les perspectives de croissance dans la région en raison de la demande réduite pour les matières premières.

26. En termes d'approfondissement de l'intégration économique régionale dans la SADC, le Secrétariat se concentrera principalement sur la mise en œuvre du RISDP révisé 2015-2020, en prêtant une attention particulière à la mise en œuvre de la Stratégie et la Feuille de route sur l'industrialisation.

II EXAMEN DE LA STRATEGIE ET DE DEVELOPPEMENT POLITIQUE

PLAN DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE INDICATIF REGIONAL (RISDP)

27. Le Groupe de travail sur la révision du Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP) qui a été créé par le Conseil réuni en Août 2013 à Lilongwe (Malawi) pour examiner les principales recommandations émanant de l'évaluation sur documents du RISDP (2011) et de l'examen à mi-parcours du RISDP (2013), a poursuivi son travail qui a débouché sur la production du RISDP révisé 2015-2020 et le Cadre de mise en œuvre.
28. Le RISDP révisée 2015-2020 contient les priorités de la SADC en matière de coopération et d'intégration régionales qui étaient fondées sur celles contenues dans le RISDP original et rationalisées en 2007. Toutefois, les priorités de la SADC ont été réorganisées, avec l'industrialisation placée au premier plan, conformément aux décisions du Sommet. Les priorités figurant dans le RISDP révisé 2015-2020 sont donc comme suit:
 - (a) Priorité A - Développement industriel et intégration du marché, y compris le développement industriel durable, la compétitivité productive et la capacité de l'offre; Libre circulation des biens et services; Stabilité orienté vers la convergence macroéconomique; Intégration des marchés financiers et coopération monétaire; Investissements intra-régionaux et investissement direct étranger; et intégration régionale approfondi.
 - (b) Priorité B - Infrastructure à l'appui de l'intégration régionale, y compris l'énergie, les transports, le tourisme, les TIC, la météorologie et l'eau.
 - (c) Priorité C - la coopération en matière de paix et de sécurité (comme une condition préalable pour la réalisation du Programme d'intégration régionale) ;
 - (d) Priorité D- Des programmes spéciaux de dimension régionale en matière d'éducation et de développement des ressources humaines; Santé, VIH et sida et d'autres maladies ayant des répercussions importantes sur la santé publique; Emploi et Travail; Sécurité alimentaire et nutritionnelle; Ressources naturelles transfrontalières; Environnement; Statistiques;

Secteur Privé; Egalité entre les sexes; et Science, Technologie et Innovation et Recherche et Développement.

29. Les dépenses estimées pour le Cadre de mise en œuvre du RISDP révisé 2015-2020 sont classés comme des coûts de coordination au niveau régional, des coûts nationaux de coordination et les coûts d'investissement, et ceux-ci guideront les processus de budgétisation aux échelons régional et national entre 2015 et 2020. Cependant, il restera au Secrétariat de mettre en place une structure organisationnelle globale et consolidée qui renforcera la capacité du Secrétariat à livrer des résultats sur le RISDP révisé 2015-2020 qui a été approuvé.

POLITIQUE DE LA SADC SUR LE DÉVELOPPEMENT DE STRATEGIE, LA PLANIFICATION, SUIVI ET EVALUATION

30. Une Stratégie à moyen terme aligné sur le projet du RISDP révisé a été présenté au Conseil en Août 2014, et a été approuvé, en principe, en attendant la finalisation du RISDP. Cette stratégie a maintenant été finalisée en ligne avec le RISDP 2015-2020 approuvé.
31. Le Plan opérationnel de la SADC pour 2015/2016 a été préparé en ayant recours un module de planification et de budgétisation du Système de gestion intégrée de la SADC. Le plan a suivi une approche de gestion axée sur les résultats (GAR) qui améliore la responsabilisation et qui permet la mesure de la performance. Une formation sur cette approche a été effectuée pour tous les agents de planification.
32. Des lignes directrices détaillées pour le suivi des protocoles et des instruments juridiques connexes de la SADC ont été élaborées. Les lignes directrices visent à clarifier, simplifier et harmoniser les approches appliquées par les directions et unités du Secrétariat de la SADC, en expliquant les principes directeurs, les approches, les étapes critiques et les questions clés à considérer dans l'exercice des fonctions de suivi des protocoles.
33. Les lignes directrices seront également utilisées par les organes et entités compétents étatiques et non-étatiques des États membres, impliqués dans le suivi, la soumission des rapports et la diffusion des progrès réalisés dans la ratification, la transposition dans la loi interne et la mise en œuvre des protocoles de la SADC et de leurs instruments juridiques connexes.

III. MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE COOPERATION ET D'INTEGRATION REGIONALE

34. Le Secrétariat avait, dans son plan opérationnel annuel 2014/15, prévu de mettre en œuvre 299 extrants à travers les différents programmes pour contribuer aux objectifs du RISDP et du SIPO. Sur les 299 extrants 200 (67%) ont été pleinement atteints, 73 (24%) ont été partiellement atteints et 26 (9%) n'ont pas été atteints du tout. Le résumé de l'état des extrants prévus est illustré dans la figure 5 et les réalisations les plus marquantes sont examinées de

manière plus détaillée dans les divers programmes figurant dans les sections suivantes.

35. Il doit être noté que les extrants qui ont été partiellement réalisés ou pas réalisés du tout seront mis en œuvre dans le cadre du Plan opérationnel 2015/16, les fonds alloués étant toujours disponibles.

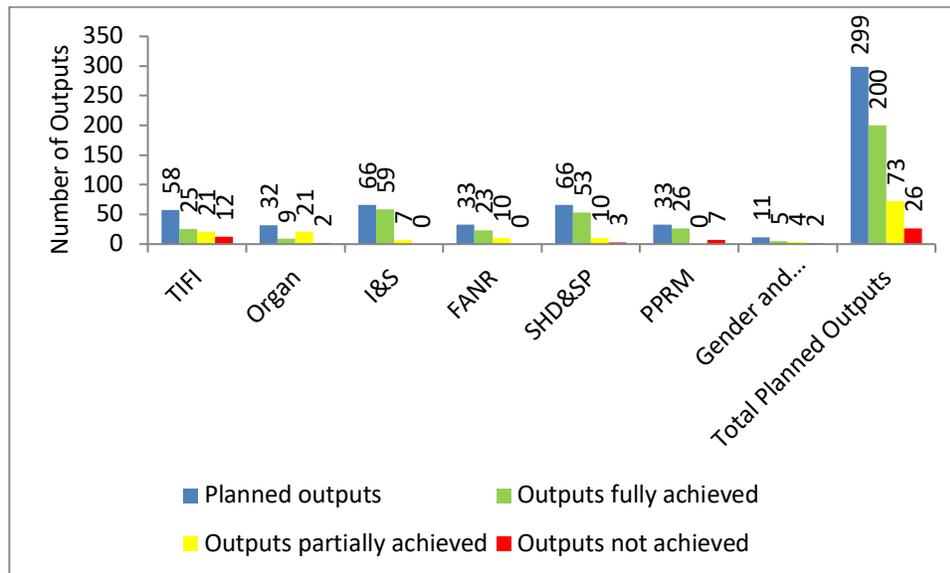


Figure 5: Exrant prévu et état de mise en œuvre des programmes en 2014/15

A. COMMERCE, INDUSTRIE, FINANCE ET INVESTISSEMENT DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

36. Réuni en Août 2014 à Victoria Falls (Zimbabwe), le Sommet avait décidé que, dans le RISDP révisée 2015-2020, la SADC devait donner la priorité au développement industriel à travers la valorisation et l'amélioration de la valeur ajoutée aux ressources naturelles. À cet égard, le Secrétariat, en collaboration avec les États membres, avait entamé le processus d'élaboration d'une Stratégie et d'une Feuille de route sur l'industrialisation. Grâce à l'appui des partenaires au développement tels que l'UNECA et le gouvernement allemand, la Stratégie et la Feuille de route ont été finalisées et approuvées par le Sommet de la SADC lors de sa réunion extraordinaire tenue à Harare (Zimbabwe) en Avril 2015. À l'avenir, l'objectif immédiat consistera à élaborer un plan d'action détaillé et à établir un cadre institutionnel approprié pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie.

INTÉGRATION DE MARCHÉ

37. La SADC se concentre sur l'amélioration de l'environnement commercial dans la région afin de créer une base solide pour l'approfondissement de l'intégration dans la région. Cette amélioration se fait par le biais des efforts continus visant à supprimer les restrictions ou les obstacles au commerce et sur les marchés financiers, de manière à faciliter la libre circulation des biens, des services et

des capitaux dans la région. En termes de libéralisation du commerce des biens et services, environ 8 États membres (Madagascar, Maurice, le Mozambique et les États membres de la SACU) ont achevé la mise en œuvre de l'élimination progressive des droits de douane de la Catégorie C tandis que 11 États membres ont présenté des offres initiales dans au moins cinq secteurs prioritaires du commerce de services.

38. En ce qui concerne les négociations sur la Zone de libre-échange tripartite (TFTA), un accord a été trouvé sur la majeure partie du texte de l'accord, à l'exception du préambule, de l'article 1 (interprétation) et de l'article 28 (Résolution des différends) et 20 États membres ou États partenaires ont préparé des offres tarifaires. Des travaux sont en cours pour résoudre d'autres questions en suspens pour la ZLE, y compris les règles d'origine. La TFTA a été officiellement lancée en Juin 2015 au Caire (Égypte).
39. La zone de libre-échange continental (CFTA) a été lancée au Sommet de l'UA à Johannesburg (Afrique du Sud) en Juin 2015. Entre autres choses le Sommet a examiné et adopté la Déclaration sur le lancement des Négociations sur la CFTA; le projet de décision sur le lancement des Négociations CFTA ainsi que le projet de Feuille de route indicative pour la création de la CFTA.

INTEGRATION DES MARCHES FINANCIERS

40. En termes d'intégration des marchés financiers, la plupart des États membres de la SADC ont libéralisé leurs comptes courants, et les travaux se poursuivent pour libéraliser les comptes de capital. Beaucoup de progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du **Systeme intégré de règlement électronique régional de la SADC (SIRESS)** avec un total de 9 États membres sur le système. Les transactions réglées à travers le système SIRESS sont à la hausse, atteignant la barre de 1 milliard de rands (ZAR) en Avril 2015. Les travaux sur l'harmonisation des cadres réglementaires pour les systèmes de paiement dans la région sont en cours.

FINANCEMENT AU DÉVELOPPEMENT

41. Les travaux sur l'opérationnalisation du Fonds de développement régional de la SADC sont en cours. Une étude appuyée par la Banque africaine de développement (BAD) sur les questions en suspens du Fonds est en cours. Les ministres des Finances et de l'investissement des États membres de la SADC devraient se rencontrer en Octobre / Novembre 2015 pour examiner les résultats et les recommandations de cette étude.
42. S'agissant du Fonds de préparation et d'élaboration des projets (PPDF), des progrès notables ont été accomplis. Par exemple, un projet, à savoir l'Interconnexion Mozambique - Zimbabwe, a été approuvée et une étude de faisabilité complète de bancabilité sera réalisée grâce à une subvention de 4 millions de dollars US à partir des ressources KfW. Les trois projets suivants font l'objet d'un examen approfondi: L'étude préalable sur la faisabilité de la transmission en réseau intégré de la Phase 1 Inga 3 ; L'infrastructure de transmission du Kudu Power Station vers l'Afrique du Sud et la région SAPP; et la Transmission en réseau intégré Afrique du Sud-Botswana.

INVESTISSEMENT ET QUESTIONS FISCALES

43. Sur l'investissement et les questions fiscales connexes, des progrès ont été enregistrés sur l'élaboration du Cadre de la politique d'investissement de la SADC et l'élaboration d'un mécanisme de suivi de l'investissement direct étranger dans la région.
44. Des cadres de coopération efficaces en matière de fiscalité et des questions connexes ont été élaborés y compris la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les taxes d'accise et les lignes directrices et leurs commentaires sur les incitations fiscales. Ces documents seront soumis aux ministres des finances et de l'investissement pour adoption.

PROGRAMME DE CONVERGENCE MACROECONOMIQUE

45. La performance en matière d'indicateurs de la convergence macroéconomique a été mitigée, mais on peut y déceler une amélioration. La performance de l'économie réelle n'a pas été satisfaisante avec une croissance économique stagnante dans la plupart des États membres. Le secteur extérieur s'est détérioré avec la diminution ou l'épuisement de réserves de devise. Les facteurs externes qui échappent au contrôle des États membres ont largement contribué à la performance actuelle, y compris la baisse des prix des produits de base, le renforcement du dollar américain, et les catastrophes naturelles, principalement les inondations.
46. Par conséquent, tous les États membres à l'exception de l'Angola, de Madagascar, du Malawi et de la Zambie, ont atteint la fourchette cible de l'inflation régionale fixée à 3-7% en 2014. Huit États membres (sauf l'Angola, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et Zambie) ont atteint l'objectif régional fixé pour le déficit budgétaire de moins de 3% du PIB au cours de 2014, avec certains, comme le Botswana, la République démocratique du Congo, les Seychelles et le Swaziland enregistrant des excédents budgétaires. La dette publique, qui connaît habituellement la meilleure performance, a maintenu cet exploit chez tous les États membres, sauf au Malawi et aux Seychelles qui ont enregistré une dette publique se situant dans la fourchette cible de 60% du PIB fixé pour la région. Seuls la RDC, le Mozambique, la Tanzanie et la Zambie ont toujours enregistré des taux de croissance du PIB supérieurs à la cible régionale de 7%.

B. DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

DÉCLARATION DE LA SADC SUR L'INFRASTRUCTURE

47. Le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement a signé la Déclaration de la SADC sur le développement des infrastructures régionales en Août 2014, à Victoria Falls (Zimbabwe). La Déclaration vise spécifiquement à définir des objectifs communs et les principaux buts politiques, sociaux, économiques et techniques, et les valeurs, les objectifs, les principes, les objectifs et les résultats qui sous-tendent et définissent le Plan directeur sur le développement des infrastructures régionales (RIDMP). Un processus est en cours pour publier cette Déclaration.

PROGRÈS ACCOMPLIS SUR LE DÉPLOIEMENT DU PLAN DIRECTEUR REGIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES (RIDMP)

48. Les efforts concertés visant à présenter les possibilités d'investissement offertes par le RIDMP, qui ont été entrepris au cours de la période sous revue commencent à produire des résultats. L'année 2014/15 et l'année financière précédente ont été caractérisées par des consultations tenues avec les différents partenaires et agences de financement afin d'assurer la préparation des projets et le financement des investissements. En conséquence, les consultations sont à un stade avancé avec l'UE pour l'examen du financement de la première liste prioritaire indicative de projets dans le cadre du 11^e FED. En outre, la Banque de développement d'Afrique australe (DBSA) se penche également sur une autre liste prioritaire indicative de projets aux fins de financement à travers le PPDF de la SADC. En outre, une autre liste prioritaire indicative de projets potentiellement finançables a été reçue avec intérêt lors de sa présentation au cours du Dialogue public-privé (SADC DFRC-PPP Network Public-Private Dialogue) tenu à Rosebank, Afrique du Sud en Mars 2015.
49. Les partenaires réagissent positivement à la demande de financement pour la préparation de projets soit par des facilités de financement, soit en s'engageant pour renforcer les capacités pour la préparation de projets. KfW était disposé à nous suivre et a appuyé la création d'un Fonds régional pour l'infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement de base d'un montant de 10 millions d'euros et la DBSA a été nommée gestionnaire du Fonds en question. La convention de représentation a été conclue et signée en Mai 2014.
50. De même, la Banque mondiale a apporté un soutien à travers un fonds de 20 millions de dollars US pour renforcer les capacités de gestion de projet dans le secteur de l'énergie, en finançant la création d'une Unité d'accélération de projet (PAU) au sein du Centre de coordination du pool énergétique (SAPP) d'Afrique australe pour préparer des projets finançables dans la région en temps opportun. Cela comprend le recrutement de conseillers principaux et le financement des travaux préparatoires réels pour les projets prioritaires sélectionnés du SAPP. Le PAU devrait être opérationnel d'ici le deuxième trimestre de 2015/2016 qui commence en Juillet 2015.

SITUATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE ENERGETIQUE DANS LA RÉGION

51. Au 28 Février 2015, la région avait une capacité de production installée de 58 608 MW et une capacité disponible de 52 589 MW, contre une demande de 48 216 MW qui comprend la demande en période de pointe, la demande supprimée et les réserves. Cela donne une capacité de génération déficitaire de 8 247 MW, ce qui inclut un déficit dans les réserves.
52. En 2014, la région avait commandé une capacité de production s'élevant à 1 999 MW à partir d'Angola (150 MW), d'Afrique du Sud (1654 MW) et de la Zambie (195 MW), à travers la réhabilitation et de nouveaux projets. Environ

78 pour cent de cette capacité provenait des producteurs d'électricité indépendants (IPP) et était générée principalement à partir des ressources d'énergie renouvelables (l'énergie solaire, l'éolienne et l'énergie hydroélectrique, en particulier en Afrique du Sud).

53. La Région prévoit l'installation de 2 748 MW en 2015 notamment en République démocratique du Congo (430 MW), au Mozambique (205 MW), en Afrique du Sud (1828 MW), en Tanzanie (150 MW), et en Zambie (135 MW).
54. Plus de 70 pour cent de la capacité prévue proviendrait de centrales utilisant des sources d'énergie renouvelables dans les États membres mentionnés, tandis que le reste sera généré à partir d'une usine de charbon (Medupi) en Afrique du Sud. Il est également prévu que 780 MW de la capacité de production prévue proviendraient de centrales électriques au gaz, ce qui indique que l'utilisation de cette source d'énergie dans la région a augmenté.
55. En outre, les travaux sont à un stade avancé dans le cadre du RIDMP pour accélérer la mise en œuvre des trois projets clés visant à interconnecter l'Angola, le Malawi et la République-Unie de Tanzanie à la grille régionale.
56. Il est prévu que la région aura suffisamment de réserves de capacité de production installée après 2018, si tous les projets sont mis en service comme prévu. La marge de réserve de production atteindra 13,1 pour cent en 2017 et 15,9 pour cent en 2018 contre une marge de réserve de 15 pour cent par références aux meilleures pratiques. Un total d'environ 24 067 MW de nouvelle capacité de production devrait être mis en service entre 2015 et 2019, dont 3 pour cent constituera l'énergie renouvelable (éolienne et solaire).
57. La Région a mis en œuvre un certain nombre de programmes de Gestion de la demande (DSM) qui comprennent le remplacement des ampoules à incandescence par des lampes fluorescentes compactes (LFC); l'installation de chauffe-eau solaires; l'amélioration de l'éclairage commercial; et le contrôle de la charge d'eau chaude. Environ 4 561 MW d'économies ont été réalisés à partir des initiatives DSM conduites en 2010-2014, avec une grande partie des économies (3 461MW) émanant du programme de lampes fluorescentes compactes et l'éclairage commercial (700 MW). Il est envisagé que la région économisera 6 000 MW d'ici 2018 si le programme DSM est mis en œuvre selon le plan. Les États membres devraient fournir le soutien politique nécessaire pour mettre en œuvre les programmes DSM, y compris l'interdiction des ampoules à incandescence.

REGLEMENTATION DE L'ELECTRICITE

58. Une décision politique a été prise de transformer l'Association régionale des régulateurs d'énergie (RERA) en une Agence régionale de régulation d'énergie (RERA). La RERA a entrepris un certain nombre d'initiatives, avec le soutien des PIC pour renforcer sa capacité en vue du renforcement d'un environnement réglementaire susceptible d'attirer des investissements dans le secteur de l'énergie dans la région. Les initiatives comprennent un programme d'assistance technique de 2 ans d'une valeur 280 000 USD de l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA).
59. Par le biais du Bureau de l'énergie et des ressources (DOS / ENR), Le Département d'Etat américain soutient également trois autres initiatives régionales à savoir : Le Cadre des producteurs d'électricité indépendants (IPP)

et le Marché des investissements, Publication des tarifs de la RERA et le Renforcement de la capacité de réglementation régionale de la RERA.

ACCÈS ÉNERGETIQUE ET ENERGIES RENOUVELABLES

60. La Région continue à participer dans les processus globaux de l'initiative : Énergie durable pour tous de l'ONU (SE4All) dont l'objectif principal est de réaliser l'Accès universel à l'énergie d'ici 2030. Cela se fera en assurant l'accès universel aux services énergétiques modernes; en doublant le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique; et en doublant la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial. Un certain nombre d'États membres sont en train d'élaborer des plans d'action nationaux pour l'initiative SE4ALL en utilisant le programme d'intervention africaine SE4All défendu par le NEPAD et la Commission de l'Union africaine.
61. Dans le cadre de l'Initiative SE4ALL, avec l'appui de l'ONUDI, du gouvernement autrichien et de l'Initiative européenne de l'énergie, le Secrétariat a achevé une étude sur la faisabilité sur la création d'un Centre de la SADC pour l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique (SACREEE). Le Secrétariat de la SADC a évalué les propositions des États membres pour accueillir le Centre et la décision finale sera prise par le Comité des Ministres de l'Énergie de la SADC lors de leur prochaine réunion qui se tiendra en 2015. Le Secrétariat finalise actuellement la Stratégie et le Plan d'action de la SADC sur les énergies renouvelables.
62. La mise en œuvre de la phase 2 (2013-2017) du projet de Partenariat pour l'énergie et l'environnement (PEE) qui dispose d'un budget de 35 millions d'euros et qui prend en charge les initiatives sur l'énergie renouvelable et sur l'efficacité énergétique dans 13 pays d'Afrique australe et orientale, dont neuf (9) se trouvent dans la région de la SADC, et qui ont commencé. Cela fait suite à la Phase 1 du PEE qui avait débuté en 2010 avec un investissement initial de 25 millions d'euros. Le Partenariat axe désormais son action non plus sur le portefeuille de développement mais sur la gestion, le suivi et l'évaluation des subventions, l'appui au développement des entreprises ainsi que la gestion des connaissances. Les domaines d'intérêt sont comme suit : les innovations inclusives (subvention se situant entre 100 000 et 300 000 Euros, nécessitant une contribution de 30% de la part du bénéficiaire), et la création de marché (subventions se situant entre 300 000- 1 million Euros, nécessitant la contribution de 30%-90% de part du bénéficiaire).

COMMUNICATIONS ET TIC

Feuille de route de la SADC sur la migration vers la radiodiffusion numérique

63. D'énormes progrès ont été réalisés par les États membres pour atteindre les jalons clés définis pour la migration vers la télévision numérique terrestre (TNT). À ce jour, 96 pour cent des États membres de la SADC ont établi des Groupes de travail ou des Comités nationaux; 89 pour cent ont élaboré une politique de migration vers la TNT; 100 pour cent ont adopté une norme TNT; et 89 pour cent ont adopté une réglementation pour la TNT.

64. En outre, la mise en œuvre est de 59 pour cent et les campagnes de sensibilisation des consommateurs sont à 46 pour cent, ce qui indique que les États membres sont en retard dans la conduite des campagnes de sensibilisation auprès des consommateurs. Des Lignes directrices sur la protection et la sensibilisation des consommateurs sur la migration à la radiodiffusion numérique ont été élaborés, approuvés et mis en œuvre à partir de Juin 2014.
65. Notant les défis que posent la migration vers la TNT, les Ministres des TIC de la SADC, réunis en session extraordinaire en Mars 2014 en Afrique du Sud, ont adopté une résolution sur la migration vers la TNT qui vise à souligner leur engagement et le soutien nécessaire pour mettre en œuvre des plates-formes de radiodiffusion durables dans la Région de la part de l'Union internationale des télécommunications (UIT) avant la date butoir du 17 Juin 2015 pour la suppression de l'analogique (ASO) afin que les citoyens de la SADC puis en tirer le plus grand parti. Quatre États membres de la SADC, à savoir le Malawi, Maurice, la Namibie et la République-Unie de Tanzanie ont réussi à respecter cette date butoir de l'UIT ASO.

APPELS LOCAUX ET ITINERANCE (SHAR)

68. Réunis en Novembre 2014 à Mangochi (Malawi), les Ministres en charge des TIC ont décidé de faire la transition de la mise en œuvre du Projet d'itinérance de la SADC (SHAR) en passant par le principe d'itinérance comme un abonné local , pour passer vers le principe d'itinérance comme sur le réseau local (RLAH) pour faciliter la réduction du coût de l'itinérance internationale de la voix, de la messagerie et des données dans la région. Le RLAH implique que les prix réclamés d'un abonné lorsqu'il est en itinérance dans un pays étranger sont les mêmes ou identiques aux prix pratiqués dans le pays de résidence de l'abonné. Un certain nombre d'opérateurs de réseaux mobiles de la SADC (MNO) ont commencé à offrir des plans RLAH ou des variantes de celui-ci.
69. Le SHAR est mis en œuvre en trois phases qui se traduiront par la réduction des tarifs d'itinérance internationale sur la base des prix établis en fonction des coûts en fixant des plafonds de prix à partir du 1^{er} Janvier 2015. La Phase I met l'accent sur la transparence, la sensibilisation des consommateurs et sur un programme d'autonomisation. Le processus implique la collecte des informations et des données en vue de mettre efficacement en place la phase II du Programme.
70. La Phase II met en œuvre les plans de baisse des tarifs de détail et de gros, qui seront en vigueur à partir du 1er Janvier 2015, en fixant des plafonds tarifaires (plafonds) pour les prix de détail et de gros sur les frais d'itinérance internationale. Le prix actuel de l'itinérance internationale au détail sera réduit en trois étapes à travers le plafonnement des prix après le plan de baisse des tarifs de détail pour atteindre le prix RLAH sur une période de trois ans. La réduction des tarifs de gros suivra le même schéma.
71. La Phase III se caractérise par le plan de baisse progressive des tarifs de détail qui sera effective à partir du 1er Janvier 2018, le prix RLAH sera réduit en trois étapes par plafonnement des prix pour approcher des tarifs d'itinérance internationale établis en fonction des coûts sur une période de trois ans.

72. Une fois que les réductions sont mises en œuvre, il sera moins cher pour les consommateurs dans la région de la SADC de communiquer; il facilitera également le développement socio-économique dans la région et rendra l'accès à haut débit plus abordable. Cette initiative complète le programme d'infrastructure à large bande, qui sera déployé dans le cadre du RIDMP.

POINTS NATIONAUX ET RÉGIONAUX D'ÉCHANGES INTERNET

73. La région de la SADC fait partie du Système africain d'échanges Internet [*African Internet Exchange System (AXIS)*] facilité par la CUA pour que le trafic Internet africain demeure propre au Continent à travers la création des Points nationaux d'échanges Internet (NiXPS), des Points régionaux d'échanges Internet (RIXP) et des Transporteurs régionaux d'Internet (RICS) en Afrique. La mise en place des NiXPS et RIXPS sont des initiatives pour l'infrastructure des TIC qui contribuent à réduire le coût de transit du trafic Internet et par conséquent, le coût de faire des affaires dans la région. La plupart des États membres de la SADC ont mis en place au moins un NiXPS et des plans pour transformer les NiXPS en RIXPS sont en cours et ce programme se poursuivra au cours de l'exercice financier 2015/16.

CADRE JURIDIQUE HARMONISÉ DE LA SADC RELATIF À LA CYBER-SÉCURITÉ

74. Des progrès significatifs ont été accomplis dans le domaine de l'amélioration de la cybersécurité dans la région, vu que plus de huit (8) États membres de la SADC ont transposé les trois modèles de lois harmonisées sur la cybersécurité (modèle de loi sur l'e-commerce, modèle de loi sur la protection des données et le modèle de loi sur la cybercriminalité). Ces lois sont conformes à la Convention de l'Union africaine (UA) sur la cybersécurité.

PRÉPARATIFS DE LA SADC CONFÉRENCE MONDIALE DES RADIOCOMMUNICATIONS 2015

75. La SADC a finalisé ses Positions communes harmonisées pour influencer les décisions mondiales sur les fréquences radio aux conférences de l'UIT et de l'Union africaine des télécommunications (UAT) en vue de la conférence CMR-15 qui se tiendra en Novembre 2015 à Genève (Suisse). Il est important que les positions communes harmonisées de la SADC soient incorporées dans les décisions globales étant donné que les résultats de la CMR-15 affectent le déploiement des services TIC dans la région.

TRANSPORT

Aviation / Transport aérien: création de l'Organisation de la sécurité aérienne de la SADC

76. Le Royaume du Swaziland et le Secrétariat de la SADC ont signé le Protocole d'accord et l'Accord de siège relatifs à la création du Secrétariat intérimaire de l'Organisation de la sécurité aérienne de la SADC (SASO). Ce Secrétariat intérimaire a été lancé en mai 2015 à Mbabane (Swaziland).

Transports terrestres: Assurance automobile tiers transfrontalière

77. Dans le cadre de l'harmonisation du Contrôle de la surcharge des véhicules et des Règlements et normes relatifs aux véhicules, la Stratégie et le Plan de mise

en œuvre tripartites de gestion de la surcharge des véhicules et le projet de Protocole tripartite sur la surcharge des véhicules (VLM) a été mis à jour.

78. Une étude visant à définir l'architecture, le modèle institutionnel et les cadres politiques, juridiques et réglementaires des Registres de transport et de la Plateforme d'informations tripartites (TRIPS) a été lancé en Janvier 2015 ; il est à signaler que le rapport qui le Rapport initial y relatif a été validé et qu'une étude visant à définir un Plan de situation tripartite des ponts-bascule régionaux a été lancée en Mars à 2015.

Couloirs de développement

79. Le programme de la SADC pour développer des corridors de transport comme un moyen de faciliter les échanges commerciaux et la libéralisation économique a continué au cours de l'année. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Stratégie sur les corridors qui est centré sur les instruments, institutions et infrastructures.
80. La conclusion d'instruments juridiques pour un certain nombre de corridors dans les années précédentes a jeté les fondations pour les institutions de corridor à être établies et a ouvert la voie pour le développement conjoint de l'infrastructure. Parmi les instruments signés il y a notamment : le Protocole d'accord pour le Corridor trans-Kalahari (TKC), le Corridor Walvis Bay-Ndola-Lubumbashi [WB-NL] (anciennement le Trans Caprivi), les Corridor Centrale, Beira, Nacala et Mtwara; le Corridor Constitution - (Dar es Salaam) ainsi que les statuts du Corridor de Maputo.
81. De même, les institutions de gestion de corridor sont déjà pleinement fonctionnelles pour les corridors de transport du trans-Kalahari, Maputo, Dar-es-Salaam et Centrale et des arrangements institutionnels intérimaires ou de transition sont en place sur les corridors du Trans Cunene et du WB-NL où le *Walvis Bay Corridor Group* assure la supervision et la coordination. En outre le modèle institutionnel de Maputo est à l'étude avec l'objectif de renforcer le rôle des institutions du secteur public et d'inclure formellement le Swaziland.
82. Un élément clé du programme d'infrastructures pour le transport et la logistique relatif au Corridor est le développement des postes-frontières à guichet unique avec l'objectif de réduire les coûts à la traversée d'une frontière. Le poste frontière à guichet unique [*One Stop Border Post (OSBP)*] est un concept pour l'amélioration de l'efficacité de la gestion des frontières, ce qui implique le contrôle et la gestion conjoints des activités de passage de la frontière par les agents des pays voisins, en utilisant des installations, des systèmes et des procédures partagés et simplifiés.

Corridor Nord Sud (CNS)

83. S'agissant du Corridor Nord Sud, il y a actuellement la construction du pont de Kazungula qui a débuté en 2015 et qui comprend une route fixe et un pont ferroviaire pour remplacer le ferry, des installations OSBP des deux côtés, en plus de la facilitation du commerce et des transports ; l'achèvement des travaux prendra 4 ans.
84. En outre, plusieurs sections de la route sur le CNS sont au stade de préparation de projet et d'approvisionnement aux fins de construction, sous la coordination de l'Unité de préparation et de mise en œuvre des projets tripartite (PPIU).

Corridors de l'Ouest

85. L'Angola a terminé la réhabilitation et la modernisation de toutes les infrastructures ferroviaires le long du Corridor Namibe, Lobito et Malange. Le projet comprend également de nouvelles lignes pour intégrer le réseau ferroviaire national et l'interconnexion avec tous les pays voisins. Même si la ligne ferroviaire Lobito Port - Benguela est prête pour le trafic international, le trafic de transit est entravé, aussi il est nécessaire de réhabiliter la section située (dans la partie congolaise) entre Kolwezi et le poste frontière Dilolo entre l'Angola et la RDC.
86. Une étude de faisabilité pour la modernisation et la construction de routes le long du Corridor de Lobito (Benguela) a été terminée. La construction est en cours sur les deux côtés de la ceinture cuprifère RDC/Zambie en allant vers les ports de Benguela et de Lobito, y compris la construction d'une route alternative pour aller du nord-ouest de la Zambie vers l'Angola.
87. Le Botswana et le Zimbabwe ont commencé la construction de ports secs à Walvis Bay.
88. Le Botswana et la Namibie mènent une étude de faisabilité sur la voie ferroviaire du trans-Kalahari et se penchent sur les options pour relier le Botswana par chemin de fer à la Namibie et l'Afrique du Sud en vue du transport du charbon d'exportation à partir de bassins houillers du Botswana. Les instruments de gouvernance ont été signés et un bureau de projet a été établi à Windhoek (Namibie).

Corridors de l'Est

89. Les travaux en cours sur ces corridors sont comme suit : La modernisation de l'infrastructure pour répondre à la nécessité d'évacuer le charbon des bassins houillers du Zambèze (Moatize) comprend la réhabilitation de la ligne ferroviaire Sena sur le Corridor de Beira, la construction de la liaison ferroviaire entre les bassins houillers du Zambèze (Moatize) et le port de Nacala, le dragage et la modernisation du port de Beira ainsi que la modernisation et l'agrandissement du port de Nacala. La construction de la liaison ferroviaire Nacala-Moatize devrait être achevée d'ici la fin de 2015.
90. L'étude de faisabilité toujours en cours pour la construction d'une ligne de chemin de fer pour le transport de charges lourdes du bassin houiller du Botswana dans le sud vers un nouveau terminal de charbon en eau profonde à Ponta Techobanine au sud de Maputo en passant par le Zimbabwe.
91. La réhabilitation, l'extension et la modernisation des ports de Maputo, Beira et de Dar es Salaam sont en cours et divers éléments de l'infrastructure et des services portuaires ont été placés sous des concessions.

EAU

92. Le quatrième Plan d'action stratégique régional (RSAP IV) est en cours d'élaboration en utilisant les résultats de l'examen à mi-parcours du RSAP III et l'évaluation de la mise en œuvre du Protocole sur les cours d'eau partagés et les consultations engagées avec les États membres.

Mise en place des Secrétariats des Commissions de bassin

93. La Commission de bassin du Zambèze (ZAMCOM) a été établie avec un effectif complet et elle est accueillie par le gouvernement du Zimbabwe à Harare (Zimbabwe).
94. Le Secrétariat permanent de la Commission de bassin du Limpopo (LIMCOM) a été officiellement lancé par les quatre Ministres de l'eau responsables du bassin à Maputo (Mozambique) en Juillet 2014. Le Secrétariat permanent est hébergé à Maputo (Mozambique). Le processus de recrutement du Secrétaire exécutif du LIMCOM a atteint un stade avancé.
95. Angola et la Namibie ont signé l'Accord portant création de la Commission Cuvelai (CUVECOM) pour le bassin de la Cuvelai et le Secrétariat de la SADC facilite maintenant la mobilisation des ressources pour établir le Secrétariat CUVECOM.

Projets d'infrastructure de l'eau

96. Des plans de développement communautaire ont été élaborés pour les Projets pilotes sur la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au Botswana, Lesotho, Mozambique, en Namibie et en Afrique du Sud. Quatre États membres ont approuvé leurs plans tandis que la Namibie est en train de revoir son plan, et la construction de l'infrastructure pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement et des projets pilotes transfrontaliers ont débuté.
97. Le projet de rapport de l'Etude de pré faisabilité pour le projet d'approvisionnement en eau transfrontalière Lomahasha / Namaacha a été réalisé en Octobre 2014. L'Accord de financement du projet à hauteur de 2,4 millions d'euros a été signé entre la KfW et la SADC en 2012 pour la mise en œuvre du projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Kunene entre l'Angola et la Namibie. L'Accord de canalisation de fonds entre la SADC et le Comité technique conjoint permanent [représentant l'Angola et la Namibie] a été signé en Avril 2015 après l'accord des parties sur le cadre révisé du projet. Le contrat d'expertise a débuté et le consultant a présenté le rapport initial.

Gestion et développement des eaux souterraines

98. Une subvention de 10,2 millions de dollars US a été signée entre la SADC et la Banque mondiale (subvention FEM et CIWA) avec les accords de financement et de mise en œuvre de projet (Accord de subvention, Accord subsidiaire et les Accords de projet pour le projet de gestion des eaux souterraines) pour appuyer la région dans la gestion et le développement des ressources en eaux souterraines.

Appui à la réduction des risques de catastrophes (RRC)

99. Une évaluation de base de la région de la SADC sur la préparation pour la réduction des risques de catastrophes (RRC) pour la gestion des risques d'inondation, la cartographie régionale des risques d'inondation, et le Plan de mise en œuvre des activités RRC pour la gestion des risques d'inondation dans des rivières transfrontalières sélectionnés connus pour être des « points chauds » a été réalisé dans le cadre du projet SADC HYCOS mis en œuvre conjointement par les divisions météorologiques et hydrologique à travers le Centre de services climatologiques (SCC).

MÉTÉOROLOGIE

100. Le secteur de la météorologie a continué à fournir des informations climatiques et des produits et services fiables pour le développement socio-économique à travers le Forum régional sur le climat de l'Afrique australe (SARCOF-17 & 18). En outre, le soutien aux Services météorologiques nationaux (SMN) sous la forme de renforcement des capacités des experts nationaux en matière de climat s'est poursuivi à travers la mise en œuvre de l'Appui institutionnel au Projet d'institution africaine pour la politique en matière de climat (ISACIP) et l'initiative « Surveillance de l'environnement pour le développement durable en Afrique (AMESD) » qui est un précurseur du projet Surveillance de l'environnement pour la sécurité en Afrique (MESA).
101. En termes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour certification ISO 9001: Certification 2008 pour la sécurité de la navigation aérienne- : trois États membres supplémentaires, à savoir l'Angola, le Mozambique et la Zambie, se sont conformés à la norme ISO 90001 sur les systèmes de gestion de la qualité pour les services aéronautiques, portant le nombre d'États membres qui se conforment à huit sur quinze.
102. Conformément à la décision des ministres de la SADC responsables de la météorologie, et dans le cadre du RISDP révisée, l'accent est désormais mis sur le renforcement du Centre services climatologiques (SCC) de la SADC pour l'équiper de manière adéquate afin qu'il puisse fournir des services climatologiques essentiels qui contribuent à amélioration de la gestion des risques de catastrophe dans la région, et à assurer que les Etats membres sont mieux préparés aux catastrophes météorologiques ou aux catastrophes induits par le climat qui constituent 90 pour cent de catastrophes naturelles; et pour la conservation et la protection des ressources naturelles.

TOURISME

103. Le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la SADC a approuvé l'élaboration et la mise en œuvre d'un visa commun régional, dénommé UNIVISA en 1998. Le but de cet UNIVISA commun est de réduire les goulets d'étranglement actuels occasionnés par la nécessité pour les touristes visitant l'Afrique australe de demander des visas distincts pour chaque pays, dans la mesure où chaque pays a son propre régime de visa. Les États membres ont reconnu que cet état de choses agit comme un moyen de dissuasion pour les voyages multi-pays dans la région.
104. Le lancement du Programme Pilote UNIVISA TFCA Kavango Zambèze (KAZA) en Novembre 2014 a marqué une étape importante vers le démantèlement des goulets d'étranglement. Le programme comprend six États membres, dont cinq font partie du TFCA KAZA. Déjà des progrès significatifs ont été accomplis par la Zambie et le Zimbabwe, et les autres États membres tireront des enseignements de l'expérience de ces deux pays pour surmonter certaines des difficultés qu'ils rencontrent actuellement liées à la mise en œuvre du programme. Les progrès accomplis par la Zambie et le Zimbabwe se fondent sur le succès du régime de visa commun établi entre les deux pays au cours de la tenue de l'Assemblée générale 2013 de l'OMT. Par la suite, les deux pays ont mis en place un visa commun en étroite coopération avec le TFCA KAZA et RETOSA, avec le soutien de la Banque mondiale et de la Banque allemande

de développement, KfW. Jusqu'à présent, ce projet pilote a été un succès; et il est prévu que le visa commun soit établi dans les cinq pays TFCA KAZA. En éliminant la nécessité pour les touristes d'obtenir des visas multiples, les voyages transfrontaliers deviendront, plus faciles et moins coûteuse. Cela donnera une impulsion majeure au tourisme dans le plus grand TFCA du monde au profit de l'ensemble de la région de la SADC.

105. Les leçons apprises et les succès obtenus à partir de ces pilotes seront utilisés pour contribuer à l'élaboration du Programme UNIVISA complet pour la région et aideront les États membres à prendre des engagements notables vers sa pleine mise en œuvre.
106. En entreprenant l'initiative UNIVISA, la région deviendra une destination touristique plus compétitive. Cet avantage et les coûts réduits encourageront davantage de visites et des séjours plus longs, augmentant ainsi les arrivées des touristes et les recettes. Cette démarche élargira sans aucun doute les avantages économiques du tourisme pour la région, les pays et les communautés locales. Il y a d'importantes contraintes de capacité humaine et d'équipement inadéquat en termes d'infrastructures pour parvenir au résultat espéré.

C. ALIMENTATION, AGRICULTURE ET GESTION COMMUNE DES RESSOURCES NATURELLES TRANSFRONTALIÈRES

107. Dans le secteur de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles, le Secrétariat a continué à se concentrer sur la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles et de l'environnement. Le secteur agricole reste critique et constitue un secteur social et économique majeur dans la région dans la mesure où environ 61 pour cent de la population en dépendent pour la nourriture, les revenus et l'emploi. Elle contribue une moyenne de 17 pour cent du PIB et 13 pour cent des recettes d'exportation totales. La performance de ce secteur a une forte influence sur la sécurité alimentaire, la croissance économique et la stabilité sociale et économique.
108. Au cours de la dernière décennie, le taux de croissance annuel de l'agriculture a été supérieur au taux de croissance de la population de 0,1 point de pourcentage, soit à 2,6 pour cent et 2,5 pour cent respectivement. En moyenne, de 2003 à 2014, la production de céréales a augmenté d'environ 4 pour cent. La production de riz, de blé, de sorgho et de mil est restée relativement constante. La production animale a augmenté en moyenne de 4 pour cent par an au cours des 5 dernières années. La foresterie et de la pêche a également montré une croissance positive au cours de la même période avec des augmentations substantielles de l'aquaculture.
109. Malgré cette performance positive, la région reste un importateur net de la plupart des produits agricoles. La malnutrition et la population en proie à l'insécurité alimentaire restent élevées avec la proportion d'enfants présentant une insuffisance pondérale dépasse 26 pour cent dans presque tous les pays

de la région. Le secteur demeure confronté aux défis pour les raisons suivantes :

- (a) La faible productivité du travail dans les petites exploitations est de 30 fois plus faible que dans les pays développés alors même que la productivité du travail dans l'agriculture commerciale est comparable aux normes internationales;
- (b) La productivité de la terre a connu une croissance de seulement 1 pour cent par an à partir des années 1990;
- (c) Les faibles rendements de céréales qui sont restés entre 1,5 et 1.7mt/ha en moyenne depuis 2000. Ces chiffres sont bien en dessous des 8 mt/ha pour les pays développés; et
- (d) La réduction des ressources forestières qui enregistre une baisse de 0,6 pour cent par an, surtout en raison de la déforestation.

POLITIQUE AGRICOLE REGIONALE

110. Afin d'harmoniser les stratégies dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement, le Secrétariat a, en consultation avec les États membres, élaboré une politique agricole régionale de la SADC (PAR). Cette politique, qui a été approuvée par le Conseil des Ministres de la SADC en Août 2014, devrait:

- (a) Améliorer la production agricole durable, la productivité et la compétitivité;
- (b) Améliorer le commerce régional et international et l'accès aux marchés des produits agricoles;
- (c) Améliorer la participation du secteur privé et public et l'investissement dans les chaînes de valeur agricoles;
- (d) Réduire la vulnérabilité sociale et économique de la population de la région dans le contexte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'environnement économique et climatique changeantes.

111. Pour opérationnaliser cette politique le Secrétariat a entrepris l'élaboration d'un plan d'investissement qui devrait promouvoir des investissements coordonnés à l'échelle régionale pour compléter les investissements nationaux, et stimuler la compétitivité de la production de produits agricoles. Il est également prévu de promouvoir le commerce des produits d'origine agricole, d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour les personnes vivant dans les États membres de la SADC et d'assurer l'utilisation durable des ressources naturelles disponibles et la protection effective de l'environnement.

112. Le plan d'investissement devrait en outre de soutenir l'industrialisation dans la région en offrant des options et des stratégies pour l'agro-industrie et la valorisation des produits agricoles.

113. Le Plan devrait être examiné et approuvé par les Ministres de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ultérieurement avant la fin de l'année.

SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE REGIONALE

Vue d'ensemble de la sécurité alimentaire

114. La saison des pluies 2014/15 était généralement inadéquate et la situation de la sécurité alimentaire régionale n'était pas satisfaisante pendant la campagne 2015/16 avec un déficit céréalier de 6,33 million de tonnes (maïs, blé, riz, millet et sorgho) comparé au surplus de 1,21 million de tonnes pendant la campagne 2014/15.

Tableau 1 : BILAN CEREALIER POUR LA CAMPAGNE 2014/2015

ALL CEREALS BALANCE SHEET													
MARKETING YEAR (Vary by Country) 2015/16													
Thousands of Metric Tons													
	Ang	Bot	Les	Mal	DRC	Moz	Nam	RSA	Swa	Tan	Zam	Zim	SADC
A. Domestic Availability	1806	54	167	3086	1533	2728	92	15646	97	9636	4297	1089	40232
A.1 Opening Stocks	61	31	82	19	0	218	25	3202	3	1150	1411	222	6425
Formal/SGR	52	31	75	0	0	137	25	3202	2	1150	1411	217	6301
On Farm	9	0	8	10	0	81	0	0	0	0	0	0	108
Other	0	0	0	8	0	0	0	0	2	0	0	5	15
A.2 Gross Harvest	1745	22	85	3067	1533	2510	68	12444	94	8486	2746	867	33667
B. Gross Domestic Requirements	2377	441	389	3607	2811	3903	292	15391	188	8258	3038	2276	42970
C. Desired SGR Carryover Stocks	0	85	0	150	0	0	35	1898	20	450	500	455	3593
D. Domestic Shortfall/Surplus	-571	-472	-222	-671	-1278	-1175	-234	-1643	-111	928	759	-1642	-6331

Source: Système d'alerte précoce des États membres pour la sécurité alimentaire, 2014
Données non disponibles pour les autres États membres.

115. La production totale de manioc en Angola, en République démocratique du Congo, au Malawi, Mozambique, en Tanzanie et en Zambie s'élevait à 48,06 millions de tonnes en 2015. Même si ce chiffre est inférieur à la production de 44,80 millions de tonnes produites en 2014, il reste tout de même supérieur à la moyenne quinquennale et indique la résilience des cultures à sécheresse.
116. Dans la production animale une augmentation annuelle moyenne est enregistrée comme suit : Bovins 4%, Ovins 6%, Porcs 0,7%, Volailles 4% et Œufs 3% (Rapport d'évaluation de la vulnérabilité). La Région demeure un importateur net de la plupart des produits de l'élevage.
117. S'agissant de la pêche, il y a eu une croissance annuelle constante de l'ordre de 10% dans la production halieutique générale dans la région suivant des augmentations de la production de l'aquaculture dans certains États membres. Les résultats préliminaires de l'Enquête 2014 de la SADC indiquent une production de l'aquaculture totale de quelques 56 000 tonnes métriques d'une

valeur de 339 million USD comparé aux 33 000 tonnes métriques d'une valeur de 200 million USD en 2012 (FAO, 2013). Les stocks de poissons dans les eaux intérieures et en mer continuent de diminuer en raison des défis liés à la pêche illicite, non déclarée et non-réglémentée et du manque de capacité pour gérer efficacement les stocks de poissons.

Besoins alimentaires et non alimentaires pour la population

118. Le nombre de personnes nécessitant une aide humanitaire, sous forme de nourriture et autres, pendant l'exercice 2015/16, est passé de 24,28 millions à 27,41 millions, ce qui représente une augmentation de 13%. (Tableau 2)

Tableau 2 : *NOMBRE DE PERSONNES NECESSITANT DE L'AIDE HUMANITAIRE*

Etat membre	Campagne					2015/16 % changement sur 2014/15
	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	
Ang		367 190	700 000			
Bot			28 936	29 306	30 318	3%
RDC	4,300,000	5 445 000	7 318 639	6 591 535	6 591 535	0
Les	514,000	725 519	223 055	447 760	463 936	4%
Mal	272,502	1 972 993	1 855 163	1 312 376	2 833 212	116%
Moz	245,000	270 000	212 000	150 000	137 784	-8%
Nam	243,474	74 711	778 504	117 662	370 316	215%
RSA	12,895,000	13 643 775	13 775 320	14 069 662	14 069 662	0
Swa	88,511	115 713	289 920	223 249	200 897	-10%
Tan	1,618,795	1 472 127	1 615 445	213 379	424 136	98%
Zam	74,804	62 842	209 498	351 267	798 948	127%
Zim	1,390,000	1 668 000	2 206 924	564 599	1 490 024	164%
SADC*	22,787,086	26 768 318	28 426 022	24 281 552	27 410 768	13%

Source: Evaluation de la vulnérabilité des Etats membres,

* Madagascar, Maurice et Seychelles en sont exclus car les données n'étaient pas disponibles.

SITUATION REGIONALE EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

119. La région fait face à un sérieux défi de la malnutrition avec la prévalence des retards de croissance parmi les enfants qui varie de 7,9% aux Seychelles pour atteindre jusqu'à 47,8% au Malawi. En fait, seule Seychelles se trouve en dessous du taux de 20% acceptable au niveau mondial. (Figure 6).

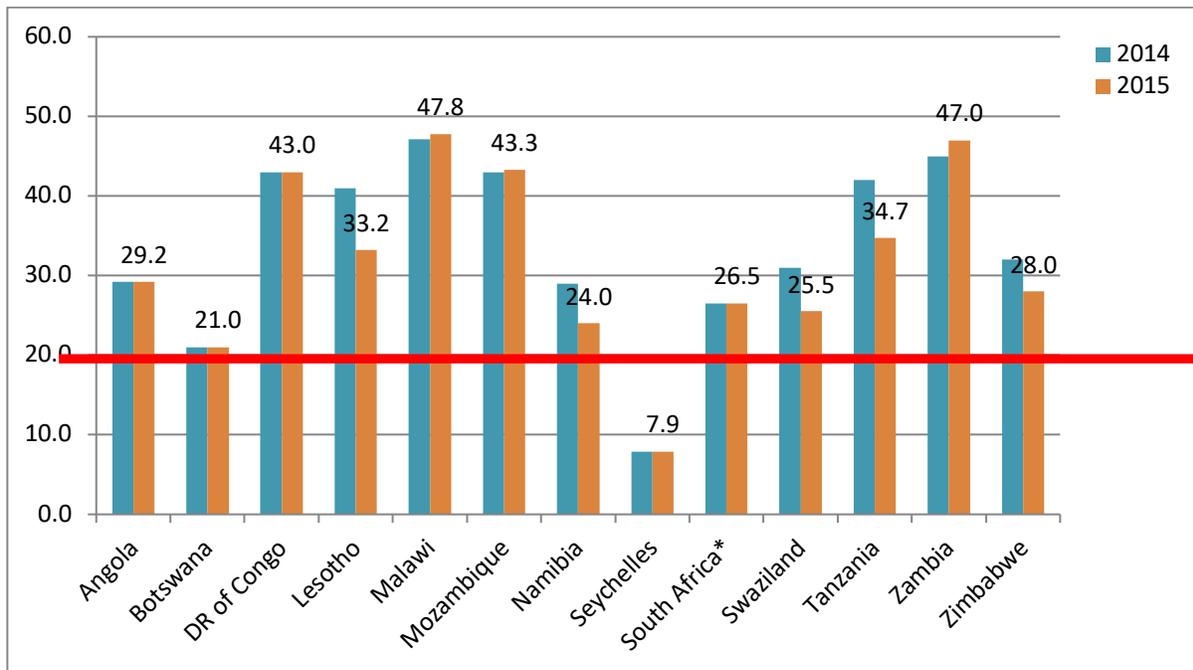


Figure 6 : Prévalence des retards de croissance chez les enfants âgés de moins de cinq ans

Source: *Evaluation de la vulnérabilité nationale des Etats membres, 2015*. (Les données de l'Afrique du Sud concernent les enfants de moins de 3 ans).

STRATÉGIE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

120. Au cours de la période passée sous revue, le Secrétariat a facilité l'élaboration de la Stratégie régionale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (2015-20). Cette démarche était une réponse à une directive émise par les Chefs d'État et de gouvernement de la SADC lors de leur réunion au sommet tenu en Août 2013 à Lilongwe (Malawi) enjoignant les Ministres responsables de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et les Ministres de la Santé de se réunir et de discuter et convenir de stratégies pour accroître la production alimentaire, enrichir les aliments et améliorer la nutrition.
121. La directive était fondée sur la preuve présentée au Sommet indiquant que l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région est encore élevée avec une population en situation d'insécurité alimentaire atteignant une moyenne de 15 millions de personnes par an depuis 2004.
122. La Stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la SADC (FNSS) a été élaborée et approuvée par le Conseil et adoptée par le Sommet en Août 2014 suivant son approbation lors d'une réunion ministérielle conjointe des Ministres de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et des Ministres de la Santé en Juillet 2014 au Malawi. Cette stratégie a pour objectif de réduire considérablement l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région d'ici à 2025. Cet objectif sera atteint par:
 - (a) la promotion de la disponibilité des aliments à travers l'amélioration de la production, la productivité et la compétitivité;

- (b) amélioration de l'accès à une nourriture adéquate et appropriée en termes de qualité et de quantité;
- (c) l'amélioration de l'utilisation d'aliments nutritifs, sains, diversifiés et sûrs pour la consommation dans un environnement biologique et social adéquat accompagné de soins de santé adéquats;
- (d) la garantie stable de la disponibilité, l'accès et l'utilisation des aliments sur le long terme.

123. La FNSS est en cours de déploiement dans le cadre du plan d'investissement PAR.

APPROVISIONNEMENT EN INTRANT AGRICOLE

124. Le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour rendre opérationnel le Protocole d'accord (PA) sur l'harmonisation des Réglementations sur les semences dans la région de la SADC. A ce jour 11 États membres sont parties au Protocole d'accord.
125. Parmi les principales réalisations de l'année écoulée figurent l'examen du projet de protocole pour la protection des obtentions végétales, aussi connu comme « Protection des obtentions végétales (PBR) » dans la région de la SADC et le projet de Charte portant création du Centre de Semences de la SADC. Ceux-ci ont été approuvés par les Ministres de l'Agriculture et présentés aux Ministres de la Justice / Procureurs généraux pour examen.
126. Parallèlement, le Système de certification des semences de la SADC a été lancé le 26 Novembre 2014. Le lancement du système permet aux obtenteurs, y compris les entreprises de semences et des systèmes nationaux de recherche agricole des États membres de la SADC, de présenter des demandes pour obtenir l'homologation des variétés en vue de leur énumération sous le Système harmonisé de réglementation semencière de la SADC.

SURVEILLANCE ET CONTROLE DES RAVAGEURS ET DES MALADIES TRANSFRONTALIERES DES ANIMAUX ET DES PLANTES

Bétail

127. Un important obstacle technique qui affecte le commerce du bétail et des produits d'élevage de la région de la SADC a été le risque posé par l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Au cours de la période sous revue, le Secrétariat a soumis des propositions à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) afin que cette dernière atteste que la région de la SADC n'est pas affectée par l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) pour stimuler le commerce du bétail. Une réunion de la session générale de l'OIE qui est prévu en cette année, 2015, discutera de cette proposition, entre autres.
128. Dans le cadre de cet effort, les laboratoires vétérinaires centraux de la Tanzanie et de la Zambie ont été modernisés avec des équipements de laboratoire dans le cadre du projet sur les Maladies animales transfrontières de la SADC (TAD). Ces laboratoires font de bons progrès dans leurs efforts visant à obtenir une

accréditation pour les tests de certaines maladies animales transfrontières (TAD). Des États membres tels que l'Angola, la RDC et la Tanzanie, qui ont des zones touchées par la peste des petits ruminants (PPR), mettent en œuvre la Stratégie régionale pour le contrôle et l'éradication de la PPR.

129. Les maladies animales sont également surveillées par le biais des rapports des États membres soumis sous le format du Système de gestion des informations sur l'élevage (LIMS).

Cultures

130. Le Secrétariat a signé un Programme de coopération technique (TCP) avec l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), le 4 Août 2014, pour l'offre d'un appui technique par la FAO à la SADC pour contrôler la mouche des fruits asiatique dans la région. Le renforcement des capacités par la formation a été mené pour les États membres sur la surveillance et le contrôle de la mouche à fruit asiatique. En outre, l'équipement de surveillance et de contrôle a été fourni à quatre premiers États membres, à savoir le Botswana, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe.

PREPARATION AUX CATASTROPHES POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

131. Le Secrétariat a continué à réunir, analyser et diffuser des informations d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire dans les États membres grâce à des mises à jour et / ou des rapports alerte précoce.
132. Les résultats suivants ont été obtenus au cours de la période sous revue:
 - (a) Un Comité national d'évaluation de la vulnérabilité (NVAC) a été créé aux Seychelles, portant ainsi le nombre total des États membres à avoir un NVAC à 13. D'autres États membres ayant un NVAC sont l'Angola, le Botswana, la République démocratique du Congo, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Swaziland, la Tanzanie, l'Afrique du Sud, la Zambie, et le Zimbabwe;
 - (b) Les États membres ont continué à faciliter l'institutionnalisation des Comités nationaux d'évaluation de la vulnérabilité (NVAC) dans les États membres. Par exemple, en Zambie le NVAC a été financé à 100 pour cent à partir des ressources nationales en 2014;
 - (c) Le Secrétariat a appuyé les États membres à développer des systèmes de suivi et d'évaluation pour suivre l'intégration des informations sur l'évaluation et l'analyse de la vulnérabilité dans la conception des politiques et la prise de décision afin de réduire la vulnérabilité des moyens d'existence dans la région;
 - (d) Le Secrétariat a facilité le développement d'outils et de cadres harmonisés pour mener des évaluations de la vulnérabilité des moyens de subsistance dans les zones urbaines pour donner suite aux demandes des États membres pour l'élargissement des évaluations de la vulnérabilité des zones rurales vers les zones urbaines. Ces outils devraient être déployés dans l'exercice 2015/16;

GESTION COMMUNE DES RESSOURCES NATURELLES TRANSFRONTALIÈRES

Mise en œuvre du Protocole sur les pêches

133. Le projet de stratégie de l'aquaculture de la SADC et le projet de Stratégie pour la santé des animaux aquatiques ont été élaborés. Les stratégies seront finalisées au cours de l'année financière 2015-16. En outre, le Secrétariat a collaboré avec la Banque africaine de développement (BAD) pour mobiliser des ressources afin de faciliter la mise en place Centre de suivi, de contrôle et de surveillance des activités de pêche (MCS) en vue de lutter contre la pêche illécite, non-réglémentée et non déclarée (INN) dans la région. Le centre sera situé au Mozambique.

Mise en œuvre du Protocole sur la foresterie

134. Dans le domaine de la mise en œuvre du Protocole de la SADC sur la foresterie, un certain nombre de réalisations ont été enregistrées, notamment:

- (a) Finalisation du Projet SADC / JICA sur la gestion durable des forêts qui débutera la phase de mise en œuvre dans l'année financière 2015/16;
- (b) Développement d'un programme régional de formation de gestion intégrée des incendies visant à promouvoir la collaboration des parties prenantes dans la gestion des incendies. Le programme de formation a été mis à l'essai au Collège de gestion de la faune africaine à Mweka (Tanzanie) en Avril 2015, avec la participation d'un certain nombre d'États membres de la SADC;
- (c) Développement du programme régional de formation sur la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD +) visant à améliorer la compréhension de la question par les États membres de la SADC. Le programme a été mis à l'essai à la Sokoine University of Agriculture à Morogoro (Tanzanie) en Mars 2015, avec la participation d'un certain nombre d'États membres de la SADC;
- (d) Pilotage du projet REDD + MRV régionale de la SADC au Botswana, au Malawi, au Mozambique, en Namibie et en Zambie. Dans le cadre des activités pilotes des mesures de carbone ont été prélevées et une méthodologie pour mesurer, rapporter et de vérifier les émissions de carbone a été développée.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Protocole sur l'environnement pour le développement durable

135. Le Protocole sur l'environnement pour le développement durable a été finalisé et approuvé par le Conseil et le Sommet en Août 2014, à Victoria Falls (Zimbabwe). Le protocole a été signé par 9 des 15 États membres de la SADC. Des efforts sont actuellement en cours pour accélérer la ratification du Protocole.

136. Les principaux objectifs du Protocole sont comme suit: (a) renforcer la protection de l'environnement afin de contribuer à la richesse et au bien-être des individus et la réduction de la pauvreté; (b) promouvoir une utilisation équitable et durable des ressources culturelles et naturelles et la protection de l'environnement pour le bénéfice des générations présentes et futures; (c) promouvoir la gestion partagée de l'environnement et des ressources naturelles transfrontalières; et (d) promouvoir une gestion et des mesures effectives faces aux impacts du changement et de la variabilité climatique.

Mise en œuvre du programme tripartite sur le changement climatique

137. En collaboration avec le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), le Secrétariat de la SADC, met en œuvre un programme de 5 ans d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans l'Afrique orientale et australe (COMESA EAC-SADC). Le programme a permis au Secrétariat d'apporter au cours de la période sous revue les résultats suivants, entre autres :

- (a) Engagement des négociateurs des États membres sur le changement climatique à délibérer sur les questions visant à renforcer l'adoption de la position de la SADC à travers le Groupe Afrique, sous les auspices de l'Accord mondial sur les changements climatiques post-2015. Le principal résultat consistait en une Déclaration des négociateurs de la SADC sur les changements climatiques; la négociation du Consensus sur la position régionale sur les changements climatiques; le plan de travail indicatif proposé pour le Secrétariat de la SADC, en détaillant ses activités prévues et possibles conduisant à la COP 21, Paris (France), et les messages clés pour les États membres de la SADC qui ont été utilisés lors du sommet climatique du Secrétaire général des Nations Unies et de la 20e Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP20);
- (b) Réunion des États membres pour partager les expériences et les leçons dans le processus d'élaboration de leurs Contributions déterminées au niveau national prévues (INDC) comme l'exige la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques. Conformément à la Convention sur le climat, les pays ont convenu que chaque pays partie devrait s'engager à réduire les émissions de gaz à effet de serre qui causent le changement climatique. Les INDC sont censés délimiter les zones déterminées au niveau national et les stratégies de réduction de carbone et d'autres émissions de gaz à effet de serre en fonction des circonstances nationales. Celles-ci comprennent les questions d'atténuation des effets et d'adaptation, et les mesures telle que le renforcement des capacités, le financement et le transfert de technologie. La soumission des INDC par les pays pour la CCNUCC ont commencé en Mars 2015 et sont dues plus tard le 1er Octobre 2015;
- (c) Un projet de Cadre de suivi et d'évaluation a été élaboré, et sera utilisé pour suivre la mise en œuvre du Programme. Dans le cadre de ce processus, le Secrétariat de la SADC a achevé la collecte des données de base pour les principaux indicateurs des 4 États membres, à savoir, la Namibie, le Lesotho, le Botswana et l'Afrique du Sud. D'autres États

membres de la SADC qui sont aussi membres du COMESA et de la CAE ont été couverts par le COMESA et la CAE, respectivement. L'information générée par l'exercice sera utilisée pour identifier les lacunes, établir des priorités, des objectifs et d'affiner les indicateurs du cadre suivi et d'évaluation;

- (d) Le Secrétariat de la SADC a sensibilisé les journalistes sur les questions touchant au changement climatique et ils ont depuis formé un réseau pour promouvoir la diffusion de l'information sur les changements climatiques dans la région. Le réseau est connu sous l'appellation « Réseau des journalistes pour le changement climatique (JNCC) » et le Secrétariat a créé une plate-forme en ligne pour permettre aux membres JNCC de partager des informations sur les changements climatiques. À ce jour, la plate-forme compte 14 membres provenant de toute la région;
- (e) Des recherches ont été initiées dans les domaines de l'agriculture, des forêts et de l'utilisation des terres (AFUT) et sur les questions biocarbone à travers des études de synthèse de connaissances sur les pratiques résilientes au changement climatique. La recherche se concentre sur trois domaines thématiques, à savoir, l'élaboration des scénarii d'atténuation à long terme dans le secteur AFUT en Afrique australe (culture et d'élevage); mesure du potentiel d'atténuation des effets du changement climatique dans la réduction de la vulnérabilité en Afrique australe; et ouverture de la voie menant vers une plateforme d'échange volontaire de crédits de carbone en Afrique australe. Ces études visent toutes à améliorer la productivité des petites exploitations dans le contexte du changement climatique.

CONSERVATION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

- 138. Le Secrétariat a encouragé l'utilisation des ressources génétiques pour atténuer les effets du changement climatique en Angola, au Botswana, en Namibie et en Zambie. Cela a impliqué l'identification des traits résilients au changement climatique dans le matériel génétique conservé en utilisant les ressources financières mobilisées pour des projets pilotes destinés à cette fin. Une enquête a été effectuée en Namibie en s'appuyant sur ces ressources financières pour identifier les cultures résistantes aux sécheresses et des pratiques permettant d'affronter les défis du changement climatique. En Angola, le Botswana et la Zambie, des zones sujettes à la sécheresse ont été identifiées pour la mise en œuvre d'une agriculture intelligente face au climat.
- 139. Le Secrétariat a fourni un appui technique au Botswana, au Mozambique, au Swaziland, au Lesotho et à l'Afrique du Sud pour promouvoir les meilleures pratiques en matière de stockage de gènes. Cet appui s'inscrivait dans le cadre de l'initiative visant à harmoniser les installations de stockage de gènes dans les États membres, et d'adhérer à l'objectif d'assurer que les installations et les procédures de conservation dans la région deviennent conformes aux normes internationales.
- 140. Le Secrétariat a appuyé l'élaboration de stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans les six États membres participants, à savoir le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Tanzanie et la Zambie.

141. Une stratégie de pérennisation pour le Centre de ressources phylogénétiques (SPGRC) de la SADC (2015-2025) a été finalisée et approuvée par le Conseil du SPGRC. La stratégie sera présentée aux Ministres responsables de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Octobre 2015. Ce document de stratégie décennale propose des moyens par lesquels la région peut réduire l'érosion génétique des plantes et améliorer les ressources phylogénétiques (RPG) et des systèmes semenciers pour améliorer la productivité et influencer la politique visant à améliorer l'accès et l'utilisation des ressources phylogénétiques dans la région. Il vise également à promouvoir la génération des connaissances et l'échange d'informations sur les ressources phylogénétiques, ainsi la mobilisation des ressources financières adéquates pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques.

D. PROGRAMMES DE DIMENSION RÉGIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL

ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

142. La Région continue d'enregistrer des progrès significatifs dans l'accès et l'équité dans l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire. Ces progrès résultent principalement de l'utilisation croissante des TIC à travers la mise en œuvre de l'enseignement ouvert et à distance et de l'apprentissage en ligne, des programmes et des stratégies qui répondent aux besoins des orphelins et des enfants et des jeunes vulnérables, des personnes handicapées et de la réinsertion des jeunes mères dans le système scolaire. Toutefois, les faibles taux de participation dans l'enseignement secondaire se traduisent par une participation réduite dans l'enseignement supérieur; la performance réduite et persistante des apprenants, en particulier en mathématiques et en sciences, font que le capital humain résultant est inadéquat vu qu'il manque de compétences pertinentes pour contribuer à l'avancement technologique et le développement socio-économique.

Enseignement ouvert et à distance

143. Durant la période sous revue, le Projet de renforcement des capacités pour l'enseignement ouvert et à distance (EOD) soutenu par la Banque africaine de développement (BAD) a été achevé avec succès. En effet une évaluation externe a relevé que des progrès significatifs ont été réalisés au cours des cinq années de mise en œuvre du projet., à savoir : l'élaboration et la mise en œuvre de la politique, du cadre et du plan stratégique de l'EOD ; l'élaboration et l'approbation de normes minimales régionales pour l'établissement et l'accréditation des institutions EOD; l'élaboration des Lignes directrices régionales pour l'assurance qualité dans l'enseignement ouvert et à distance; l'intégration du genre; la surveillance et l'évaluation dans l'EOD; le renforcement des capacités des praticiens de l'EOD et la fourniture des équipements aux États membres bénéficiaires du projet comprenant les TIC et la vidéoconférence. Il est prévu que ces réalisations auront un impact durable dans l'offre d'un EOD efficace harmonisée dans la région afin d'accroître l'accès à une éducation et une formation de qualité.

Ressources humaines et développement des compétences

144. Le Secrétariat de la SADC a continué de promouvoir la redynamisation de l'enseignement et de la formation techniques professionnels et à travers la mise en œuvre du Cadre stratégique et du Programme d'action EFTP de la SADC. Parmi ces efforts on retiendra le développement du Cadre régional de la Nomenclature de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) pour faciliter l'harmonisation de l'EFTP dans la région; la réalisation d'études sur l'utilisation de la reconnaissance des acquis ou de l'apprentissage non formel et informel afin de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et l'examen des études de cas sur les pratiques innovantes en matière d'EFTP et le développement des compétences.
145. Sur la question de renforcement des capacités des Etats membres en matière de suivi et d'évaluation du VIH et du SIDA dans le secteur éducatif, 30 membres des personnels des Systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (EMIS) des ministères de l'éducation de tous les États membres (deux de chaque État membre) ont été formés sur l'intégration des indicateurs éducation VIH/sida dans le recensement scolaire annuel pour assurer la disponibilité périodique des données sur l'impact du VIH et du SIDA dans le secteur de l'éducation;
146. Le Cadre stratégique des ressources humaines pour la santé de la SADC a été élaboré pour servir de guide pour faire face aux défis suivants : (a) pénuries critiques de ressources humaines clés, en particulier les médecins, les infirmières, les pharmaciens et les techniciens de laboratoire ; (b) la perte de masses critiques de travailleurs de la santé dans la plupart des Etats membres de la SADC en raison de la fuite des cerveaux et de la circulation, et (c) la nécessité d'améliorer la rémunération et les conditions de travail des professionnels de la santé dans les zones rurales.
147.
148. '.....
149. Pour appuyer les institutions de formation qui sont en train de préparer des formations courtes sur la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD, un système d'assurance de la qualité a été élaboré pour veiller à ce que les cours qui sont offerts sont de la qualité voulue et qu'ils répondent aux normes du Programme de soutien REDD de la SADC

EMPLOI ET TRAVAIL

150. Dans le secteur de l'emploi et du travail la priorité a été constamment accordée à la formulation des cadres, normes et lignes directrices stratégiques politiques pour promouvoir la création d'emplois décents et productifs en particulier pour les jeunes et les femmes, la protection sociale avec un accent sur les groupes vulnérables de la communauté régionale, et le respect des principes et droits fondamentaux au travail pour tous pour améliorer la productivité du travail dans les entreprises publiques et privées de la région.

Protocole de l'emploi et du travail

151. Afin de consolider et d'approfondir davantage l'intégration régionale dans le marché du travail et de favoriser le développement économique et créer des emplois décents pour tous, le Protocole de la SADC sur l'emploi et le travail a

été finalisé et approuvé par le Conseil et le Sommet en Août 2014 à Victoria Falls (Zimbabwe). Les principaux objectifs du Protocole sont comme suit:

- (i). Etablir de normes minimales sur l'emploi et le travail, la sécurité sociale, la sécurité et la santé sur le lieu de travail et les questions connexes;
- (ii). Offrir d'un cadre pour l'harmonisation des politiques et des législations sur l'emploi, le travail et la sécurité sociale, la sécurité et les normes de santé sur le lieu de travail et de renforcer la cohésion et les approches communes aux défis du marché du travail;
- (iii). Fournir un cadre pour la coopération régionale dans la collecte et la diffusion d'informations sur le marché du travail;
- (iv). Favoriser l'égalité entre les sexes dans le secteur de l'emploi et du travail, en particulier l'égalité de traitement et de chances entre les hommes et les femmes;
- (v). Promouvoir le développement des capacités institutionnelles et professionnelles et des compétences techniques dans la Région; et
- (vi). Favoriser l'emploi et les opportunités génératrices de revenus pour tous, et en particulier pour les groupes vulnérables en vue d'offrir un emploi productif et décent, à tous, dans la région, et lequel emploi serait libre choisi.

152. Le Protocole a été signé par neuf États membres, et ils sont maintenant appelés à le ratifier pour faciliter sa mise en œuvre.

Code de conduite sur la tuberculose (TB) dans le secteur minier

153. Le Code de conduite sur la tuberculose dans le secteur minier et ses Plans d'action, de performance, de suivi et de communication ont été finalisés et approuvés par le Comité des Ministres de la SADC responsables de la Santé et les responsables pour le VIH et le sida lors de leur réunion en Janvier 2015 à Victoria Falls (Zimbabwe). Le Code contient des principes pour l'opérationnalisation de la Déclaration de la SADC sur la tuberculose dans le secteur minier qui a été approuvée et signée par les chefs d'Etat et de gouvernement de la SADC en 2012. Le plan d'action contient des renseignements sur le moment, la méthode et l'entité responsable de la mise en œuvre des actions / activités stratégiques du code. Le plan de surveillance de la performance facilitera l'évaluation de l'efficacité des divers acteurs ou autres responsables de la mise en œuvre du Code dans l'exercice de leurs responsabilités/tâches respectives. Le plan de communication prévoit la façon dont les communications seront gérées au cours de l'opérationnalisation du Code de conduite sur la tuberculose dans le secteur minier par divers intervenants.

Cadre pour la promotion de l'emploi des jeunes

154. Le taux de chômage moyen dans la région est d'environ 25% et il varie d'un État membre à un autre ; le taux le plus élevé est d'environ 50% et le taux le plus bas est de l'ordre de 2%. Le fardeau du chômage est anormalement élevé chez les jeunes (15-24 ans) comparé aux groupes plus âgés (25-64 ans). Dans la plupart des États membres, le chômage chez les jeunes est plus du double que chez les adultes. Préoccupé par les niveaux élevés de chômage des jeunes dans la région, le Secrétariat est en train de finaliser un projet de Cadre

politique pour la promotion de l'emploi des jeunes. Ce cadre stratégique devrait être approuvé par les ministres de la SADC et les partenaires sociaux chargés de l'emploi et du travail à leur prochaine réunion en 2015.

SANTE ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES

155. La région de la SADC continue de supporter un énorme fardeau des maladies transmissibles. Les trois grands, à savoir le VIH et le sida, la tuberculose et le paludisme, demeurent les principaux contributeurs à la morbidité et la mortalité à travers la SADC. La région continue de connaître des épidémies de VIH les plus graves dans le monde vu que neuf Etats membres de la SADC connaissent le plus grand nombre de cas d'infections. La tuberculose connaît une résurgence dans la région en raison de l'épidémie de VIH et huit États membres de la SADC figurent parmi les quinze pays dont le taux d'incidence de la tuberculose est le plus élevé dans le monde. Le paludisme est endémique dans sept États membres de la SADC et 75% de la population de la SADC risque de contracter le paludisme.
156. Pour contrer ces tendances préoccupantes, le Secrétariat a continué de faciliter l'élaboration de normes minimales ainsi que le renforcement des capacités pour aider les États membres à répondre plus efficacement à la lutte contre la maladie, comme indiqué ci-après.
142. Des Lignes directrices sur le plaidoyer et la communication pour les maladies transmissibles ont été élaborées et validées par des experts des États membres et approuvées par les Ministres de la Santé et les Ministres responsables de la lutte contre le VIH et le sida en Novembre 2014. Les lignes directrices seront utilisées par les gestionnaires de programme pour les maladies transmissibles afin de leur permettre d'intégrer systématiquement les éléments clés des normes minimales régionales dans les politiques et les lignes directrices nationales. Cela permettra la mise en œuvre effective des normes minimales de la politique régionale et leur harmonisation efficace.
143. Cinq (5) établissements de formation, à savoir le Mauritius Institute of Health; le Centre de recherche universitaire d'Afrique australe; l'Université de Witwatersrand; l'Institut national des maladies transmissibles (Afrique du Sud); et l'Université du Malawi, ont été engagés pour faciliter le renforcement des capacités pour la transposition au niveau national de toutes les normes minimales, des cadres et lignes directrices approuvées par la région relatives aux maladies transmissibles. Toutes les formations régionales sur les normes minimales de la politique régionale et les cadres approuvés au niveau régional sur les maladies transmissibles ont été conduites pour les États membres anglophone. Les négociations de contrat pour les institutions de formation à la fois francophones et lusophones des Etats membres du Fonds africain de développement de la SADC (SADC ADF MS) ont été menées et signés avec succès.
144. La livraison de l'équipement et des logiciels SIG aux huit (8) Etats membres SADC ADF et au Secrétariat a été facilitée. Plus précisément, la livraison du matériel et des logiciels SIG a été achevée au Lesotho, en Zambie, Zimbabwe et au Secrétariat. En dépit des défis opérationnels, tels que le traitement des exonérations fiscales et la confirmation des lieux de livraison et d'installation de

l'équipement, des travaux sont en cours pour que les fournisseurs puisse effectuer les livraisons au Mozambique, en Angola, au Malawi et en Tanzanie.

145. Le Rapport sur le paludisme documentant les réalisations, les défis de mise en œuvre et les questions émergentes pour l'an 2013 a été produit. Le rapport a été validé par des experts de la région, et a été approuvé par les Ministres de la Santé et des Ministres responsables pour le VIH et le sida en Novembre 2014. Suite à l'approbation du rapport par le Conseil en Août 2015, le travail sur l'élaboration d'un plan stratégique pour le paludisme débutera bientôt.
146. Dans le domaine des maladies émergentes et ré-émergentes, les États membres ont adopté les mesures de préparation et d'intervention préconisées internationalement, en particulier pour le virus de la maladie Ebola (EVD) et ont continué à se conformer au Règlement sanitaire international. Les États membres sont à différents niveaux de préparation pour détecter, enquêter, et gérer les cas d'Ebola. Les mesures prises comprennent l'accès garanti à un laboratoire qualifié de diagnostic pour l'EVD et le traitement des cas, le cas échéant, et la capacité de gérer les voyageurs qui arrivent des zones connues pour être infectées par l'EVD dans les aéroports internationaux ou les principaux points de passage terrestres et qui présentent une maladie fébrile inexpliquée.
147. Une Enquête sur la mortalité infantile et maternelle qui permettrait d'évaluer la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants dans tous les États membres de la SADC pour la période 2015 – 2019 a été facilitée. Cette démarche permettra à la région d'avoir une meilleure appréciation des grands défis. Les enquêtes seront alignées sur la Stratégie de l'UA sur les enquêtes relatives à la mortalité infantile et maternelle afin d'éviter les doubles emplois.

VIH ET SIDA

148. Environ un tiers (34%) des 35,3 millions de personnes vivant avec le VIH dans le monde sont de la SADC (environ 12 millions de personnes). Environ 92% des infections se produisent par transmission hétérosexuelle, donc les adultes sexuellement actifs âgés de 20 à 39 ans sont les plus touchés, tandis que la transmission verticale de la mère à l'enfant compte pour 7% des nouvelles infections. Les taux très élevés (actuelles et historiques) de la mobilité de la population et de la migration dans la région accroissent le risque d'infection au VIH et de propagation des maladies - et pas seulement parmi les groupes à haut risque tels que les travailleurs du sexe et les chauffeurs de camion longue distance, mais aussi parmi les populations migrantes, les communautés établies à proximité des sites frontaliers et les communautés connaissant des niveaux élevés de migration sortantes et entrantes.
149. Les jeunes adultes en âge de travailler sont particulièrement à risque, étant donné qu'ils représentent la plus grande proportion de populations mobiles, tout comme le sont les jeunes femmes impliquées dans le sexe transactionnel périodique. Parmi les pays les plus touchés, les décès liés au VIH et au SIDA sont responsables de la plus grande proportion d'orphelins comme suit: Botswana (74%), le Lesotho (68%), le Mozambique (39%), le Malawi (66%), la Namibie (64%), Afrique du Sud (67%), le Swaziland (73%), la Tanzanie (42%), la Zambie (43%), et le Zimbabwe (81%).

150. Le Secrétariat continue de soutenir les États membres dans la lutte contre l'épidémie du VIH et du sida grâce à l'élaboration et l'harmonisation des politiques, au renforcement des capacités et à l'intégration, et en facilitant la mise en place des réponses durables, à un suivi et au moyen des rapports sur les progrès accomplis.
151. Au cours de la période sous revue, des progrès ont été réalisés dans les domaines suivants:
- (a) A la demande des États membres le Secrétariat a formulé une requête pour obtenir le financement d'une Phase 2 du Programme transfrontalier sur la lutte contre le VIH et le SIDA auprès du Fonds mondial, dont l'objectif est de réduire l'incidence du VIH et de la morbidité associée au VIH et au sida, à la coinfection VIH / TB parmi les chauffeurs de camion longues distance et les professionnel(les) du sexe et d'atténuer leur impact dans la région de la SADC. Suite aux négociations menées en Janvier 2015 entre le Secrétariat de la SADC et le Fonds mondial, l'approbation pour le financement de la Phase 2 a été accordé pour un montant de 11 373 458 dollars américain). Le programme sera mis en œuvre à partir du 1^{er} Avril 2015 et durera jusqu'en Juin 2017.
 - (b) La mise en œuvre du premier round de décaissement du Fonds VIH de la SADC a été coordonnée et un montant total de 6 206 282dollars US a été mis à disposition par les États membres pour la mise en œuvre de 12 projets. La mise en œuvre de ces projets dans les États membres a renforcé la capacité de prévenir le VIH. Elle a également généré des connaissances qui informeront la région dans l'élaboration des politiques et interventions fondées sur des preuves / interventions. Le deuxième décaissement du Fonds VIH de la SADC a commencé en Novembre 2014. Dix (10) projets avec un total de 4 777 785 USD seront mises en œuvre dans les États membres pendant une période de 2 ans.
 - (c) L'élaboration et l'adoption d'un Cadre d'action sur le financement durable de la santé et de la lutte contre le VIH dans la région de la SADC a été facilité. Le Cadre reconnaît que l'intégration de la santé et du VIH, à la fois aux niveaux de la politique, la planification, le financement et aux niveaux opérationnels a un potentiel synergétique élevé, et ces derniers se renforcent mutuellement pour atteindre les objectifs de couverture santé universelle parallèlement au programme « *Ending sida* » (Mettre fin au sida) en 2030. Les politiques, stratégies et activités développées à partir de ce cadre seront intégrées dans des cadres de protection sociale, de développement social et de politique économique plus élargis, en tenant dûment compte des déterminants de la santé. Ce cadre engage les États membres à la réalisation de la couverture maladie universelle pour un paquet de services de base d'ici à 2025. Parallèlement à d'autres maladies prioritaires, un forfait de base, comprenant le VIH, la tuberculose et le paludisme, reflétera les caractéristiques spécifiques du profil épidémiologique de la région.
 - (d) Le Secrétariat a facilité l'élaboration et l'approbation des documents de politiques techniques. Les documents de politique visent à fournir des orientations pour la mise en œuvre de divers aspects du VIH et du SIDA.

Les documents approuvés au cours de la période sous examen sont les suivants:

- (i). Rapport 2014 de la SADC sur l'épidémie du VIH et du sida;
- (ii). Cadre d'action de la SADC pour le financement durable de la santé et de la lutte contre le VIH et le sida;
- (iii). Stratégie régionale de communication et de plaidoyer pour le VIH, la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles (IST);
- (iv). Stratégie régionale de communication pour le changement de comportement et le changement social (CCSC);
- (v). Indicateurs fondamentaux de la SADC pour l'intégration du VIH.

SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

152. Le secteur de la science, la technologie et l'innovation (STI) continue de privilégier le renforcement et la mise en place des systèmes d'innovation nationaux et régionaux pour soutenir le développement socio-économique et la croissance. Dans la région le secteur STI est affecté par plusieurs facteurs tels que les faibles niveaux d'investissement pour la recherche et le développement; ressources humaines limitées en science, technologie, ingénierie et mathématiques dans le domaine de l'éducation; et de faibles niveaux d'innovation et de développement de la technologie pour soutenir l'industrialisation.
153. Au cours de la période sous revue les extraits suivants ont été mis en œuvre:

Elaboration et transposition des lignes directrices et cadres STI

154. Les points suivants ont été approuvés par les Ministres responsables des STI en Juin 2014 à Maputo (Mozambique):
 - Le Plan stratégique sur les STI;
 - Les priorités STI pour le RISDP révisé 2015-2020 ;
 - Le projet de Cadre STI de mise en œuvre des changements climatiques (en principe), dans l'attente de nouvelles consultations avec les secteurs concernés;
 - Les engagements stratégiques à poursuivre avec l'OCDE, le Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) et avec l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA) pour soutenir l'agenda régional STI.
155. Le 4^e Atelier technique des Experts informatiques de haute performance de la SADC a été convoqué en Décembre 2014, et le développement d'un projet de cadre Cyber-Infrastructure de la SADC a débuté.
156. Les Points focaux nationaux ont été nommés lors de l'Atelier consultatif des parties prenantes de la SADC sur la Gestion de la recherche et de l'innovation tenu en Février 2015 afin de mettre en œuvre, efficacement, les projets convenus sur la recherche et l'innovation dans la région.

Ratification du Protocole sur les STI par les États membres

157. La lenteur du processus de ratification du Protocole de la SADC sur la science, la technologie et l'innovation demeure un défi et une préoccupation constante. La réunion ministérielle de Juin 2014 a exhorté les États membres qui n'ont pas ratifié le Protocole sur les STI de le faire. Actuellement, seuls quatre États membres ont ratifié le Protocole sur les STI.

Partenariats et réseaux fonctionnels

158. Le Secrétariat continue de forger des partenariats et des réseaux stratégiques pour mobiliser des ressources techniques et financières pour soutenir les programmes STI régionaux. Le Secrétariat a participé et contribué aux engagements stratégiques suivants :
- (i). La Cinquième réunion extraordinaire des Ministres responsables de la science et de la technologie de l'Union africaine a eu lieu à Brazzaville (Congo) en Avril 2014. Cette réunion ministérielle a approuvé le Projet de Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation pour l'Afrique 2024 (STISA) dans le cadre du Programme 2063 de l'Union africaine qui a été approuvé par le Sommet de l'Union africaine en Juillet 2014 en Guinée équatoriale. Un certain nombre d'autres instruments de politique ont également été discuté et examiné lors de la réunion.
 - (ii). La réunion du Conseil de Surveillance du Programme d'appui à l'innovation de l'Afrique australe (SAIS) a eu lieu en mai 2014 à Maputo (Mozambique). La réunion a examiné les résultats du Rapport d'examen à mi-parcours du SAIS et du Rapport de l'étude sur l'innovation régionale.
 - (iii). Le premier Forum d'Afrique australe sur l'innovation a été accueilli avec succès en partenariat avec le Programme d'appui à l'innovation de l'Afrique australe (SAIS). Les États membres ont proposé des recommandations clés à mettre en œuvre pour appuyer l'élaboration des systèmes d'innovation nationaux et régionaux.
 - (iv). Le lancement du Projet visant à assurer la sécurité agricole et la sécurité des aliments face aux organismes génétiquement modifiés (GMASSURE) a eu lieu en Juillet 2014 à Pretoria (Afrique du Sud). Le projet GMASSURE est un projet financé par les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et l'Union européenne pour faciliter la connaissance et la prise de conscience parmi les décideurs politiques et les parties prenantes sur l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture et l'alimentation. Avaient participé à ce lancement les différents partenaires, intervenants, bénéficiaires et les 11 États membres de la SADC.
 - (v). La conférence sur Collaboration conjointe Afrique -Europe sur la Science et la technologie (ERAFrica) a eu lieu en Septembre 2014 à Pretoria (Afrique du Sud). Le projet ERAfrica est financé par l'Union européenne pour favoriser une collaboration étroite entre l'Europe et l'Afrique dans les domaines de la science, la technologie, la recherche et l'innovation pour le développement durable.

PROGRAMME SPÉCIAL : ORPHELINS, ENFANTS ET JEUNES VULNÉRABLES (OEVJ)

159. La région abrite une population très jeune, 75% de cette dernière étant âgés de moins de 35 ans, alors que 19 millions d'enfants âgés de 0 à 17 ans sont des orphelins. Les États membres restent confrontés à des niveaux élevés de pauvreté et de chômage parmi les jeunes et aux nombres importants d'orphelins et d'enfants vulnérables qui deviennent des jeunes, des mères et des pères vulnérables, lesquels, à leur tour, engendrent des enfants vulnérables, renforçant ainsi le cycle de la pauvreté et de la vulnérabilité. Les efforts entrepris pour briser ce cycle se sont poursuivis dans tous les États membres, des progrès étant enregistrés dans l'adoption au niveau national du « paquet » minimum de services de la SADC, qui définit les conditions nécessaires pour assurer le développement et le bien-être optimaux des millions d'OEV de la région.
160. Certains États membres ont traduit le paquet minimum en des normes, des politiques et des législations nationales, alors que d'autres ont renforcé les mécanismes de coordination et de collaboration multisectorielle dans la prestation de services complets pour les OEV. Il faudra quelque temps pour que ces efforts produisent un effet sur la vie des enfants et des jeunes, et le Secrétariat continuera de suivre les progrès accomplis et de soutenir les efforts consentis par les États membres. Une initiative régionale a commencé dans le but de renforcer les systèmes et les capacités nationaux et régionaux de suivre et d'évaluer les OEV et les jeunes, de faire rapport sur la question, et sera exécutée jusqu'en janvier le 2019.
161. La proportion large des jeunes dans la SADC offre la possibilité de les habiliter pour participer à l'accélération du développement et du progrès de la région. Un document intitulé « Stratégie et plan d'action 2015-2020 pour l'autonomisation et la participation des jeunes au développement durable » dans la SADC a été élaboré et approuvé par les ministres chargés de la jeunesse en octobre 2014. Les priorités de la Stratégie en faveur des jeunes ont été intégrées dans le RISDP révisé 2015-2020, en particulier dans le but de renforcer les moyens des jeunes aux aspects du développement des compétences dans des domaines clés : développement socio-économique ; promotion et renforcement des capacités pour l'innovation, l'entrepreneuriat, et la création de richesses chez les jeunes ; relèvement de capacités de leadership des jeunes et participation au développement socio-économique ; promotion de la santé, de la responsabilités et du volontariat des jeunes ; renforcement des structures pour la coordination des jeunes au niveau national et régional ; renforcement des capacités pour le suivi et l'évaluation des questions touchant aux jeunes et la soumission de rapports sur la question.
162. L'engagement politique est désormais requis pour appuyer la pleine mise en œuvre du programme régional de développement et d'autonomisation des jeunes. Dans ce contexte, les ministres de la SADC chargés de la jeunesse ont, à leur réunion tenue à Victoria Falls (Zimbabwe) en octobre 2014, donné leur aval à un projet de Déclaration sur le développement et l'autonomisation des jeunes, qui sera présenté à l'examen et à la signature du Sommet (août 2015).

163. Les questions concernant les jeunes, les orphelins et les enfants sont de nature transversale et requièrent de tous les secteurs qu'ils fournissent des efforts collectifs pour les régler collectivement. Durant 2014, le développement et l'autonomisation des enfants et des jeunes sont intégrés dans deux instruments : la Stratégie de la SADC pour l'alimentation et la nutrition de la SADC 2015-2020 et les Normes de la SADC pour intégrer les interventions dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive et de la lutte contre le VIH et le sida. Dans le secteur éducatif, la deuxième phase du Programme de soin et de soutien pour l'enseignement et l'apprentissage (CSTL), qui inclut deux autres États membres (Malawi et Zimbabwe), a commencé et sera mise en œuvre jusqu'en 2018, le but poursuivi étant d'améliorer l'accès, la rétention et la performance des orphelins, des enfants vulnérables et des jeunes au sein du système scolaire.
164. À l'avenir, la région est appelée à fournir les ressources nécessaires et à renforcer les capacités au Secrétariat et dans les États membres afin de coordonner et de soutenir le développement des orphelins, des enfants vulnérables et des jeunes, et de s'assurer qu'ils sont pris en compte dans tous les secteurs prioritaires du développement.

PROGRAMMES TRANSVERSAUX

GENRE ET DÉVELOPPEMENT

165. Durant la période visée, des progrès ont été accomplis en matière de représentation féminine aux postes politiques et décisionnels dans les États membres, en particulier dans les conseils ministériels et dans les parlements. Les résultats émanant des exercices de suivi indiquent que :
- (a) Maurice est le seul État membre à avoir nommé des femmes à la présidence et à la vice-présidence, alors que la Zambie a nommé une femme à la vice-présidence.
 - (b) La Namibie a nommé une femme Premier ministre et une femme Vice-Premier ministre.
 - (c) Au sein des conseils ministériels, le nombre de femmes ministres demeure très faible dans la plupart des États membres.
 - (d) Des progrès considérables ont été réalisés au niveau du législatif, vu que l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, Madagascar, Maurice, le Mozambique, et la Tanzanie ont nommé des femmes à la présidence de leurs Parlements ou de leurs Assemblées nationales, alors que l'Angola, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Swaziland et le Zimbabwe ont désigné des femmes à la vice-présidence du Parlement ou de l'Assemblée nationale.
 - (e) En Namibie, une femme siège comme Vice-présidente du Conseil national ; en Afrique du Sud, une femme siège à la présidence du Conseil national des provinces ; alors qu'au Zimbabwe, une femme est Présidente du Sénat.

- (f) Dans les parlements, il s'est dessiné globalement au fil des ans une tendance constante à la hausse de la représentation féminine dans huit États membres, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, la Tanzanie et le Zimbabwe.
 - (g) Actuellement, seuls trois États membres, à savoir la Namibie (46 p. cent), les Seychelles (43 p. cent), l'Afrique du Sud (41,5 p. cent) affichent plus de 40 p. cent de représentation féminine au Parlement. Ils sont suivis de l'Angola (36,8 p. cent), la Tanzanie (36 p. cent), le Mozambique (32,4 p. cent) et la Zimbabwe (31,5 p. cent).
152. Dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes. le Secrétariat, de concert avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), a créé une base de données régionale sur la traite des personnes, qui a pour but de faciliter la collecte des données et la gestion centralisée des données sur le crime de la traite des personnes dans la région de la SADC. Il s'est tenu une formation régionale en collecte de données sur la traite des personnes et en gestion de la base de données sur la question. Au cours de cette formation, environ 30 personnes focales de la traite des personnes et des experts informatiques des États membres ont été initiées à la base de données régionale et ont été formés à son utilisation. Un serveur a été installé au Secrétariat afin d'héberger la base de données régionale qui, une fois déployée vers tous les États membres, sera connectée aux bases de données nationales dans tous les États membres. Des recherches sur la traite des personnes sont actuellement menées afin de recueillir les données qui alimenteront la base de données.
153. En collaboration avec l'Organisation régionale de coopération entre les chefs de police de l'Afrique australe (SARPCCO), le Secrétariat a conduit une formation régionale à l'intention des fonctionnaires chargés de surveiller et de réprimer la traite de personnes. Structurée autour de la présentation des modes opératoires employés et d'études de cas, la formation visait quatre objectifs : renforcer la capacité de ces fonctionnaires à combattre efficacement le fléau ; les doter des compétences requises pour conduire des formations au niveau national ; rehausser les compétences et les expertises des fonctionnaires en matière d'investigation sur la traite des personnes ; partager les expériences et les données sur les affaires de traites dans les États membres. La recommandation principale émanant de la formation régionale a porté sur la nécessité de soutenir la formation et de le diffuser en cascade au niveau national vers les fonctionnaires de surveillance, de répression et de contrôle de l'immigration et des frontières afin de renforcer la capacité des États membres à combattre efficacement la traite des personnes.

STATISTIQUE

154. Le Secrétariat a, en collaboration avec les bureaux nationaux de la statistique des États membres, produit l'Annuaire statistique 2012 de la SADC. Cet annuaire, qui fournit des données et des informations statistiques sur divers aspects de la SADC et de ses États membres cherche à encourager les diverses parties prenantes d'utiliser les statistiques officielles concernant les États membres. Il a été lancé lors du 34^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement tenu au Zimbabwe en août 2014.

155. Une sélection d'indicateurs sociaux et économiques allant jusqu'en 2013 a aussi été établi sur la SADC et ses États membres afin de présenter un instantané de l'évolution des variables macroéconomiques dans la région.
156. Durant la période visée, la production et la diffusion d'indices harmonisés des prix à la consommation dans la SADC et les États membres ont été entreprises de manière durable. L'indice permet de mener des analyses comparatives des niveaux d'inflation eu niveau tant régional que national.

IV. MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES : RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION, RELATIONS PUBLIQUES ET APPROVISIONNEMENT

A. RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION

157. Au nombre des principales réalisations accomplies en matière de ressources humaines et d'administration, on relèvera ce qui suit :
 - (a) L'Unité a recruté la Secrétaire exécutive adjointe chargée des finances et de l'administration ainsi que six (6) employés régionaux.
 - (b) Elle a fourni aux employés une couverture assurance-vie de groupe et une couverture contre les accidents du travail.
 - (c) Elle a fourni des formations en interne comme en externe aux employés, le budget affecté à cet effet ayant été utilisé à hauteur de 72%.
 - (d) Elle a imprimé les politiques des ressources humaines (200 exemplaires) et le manuel d'initiation (100 copies).
 - (e) Les employés ont soumis leurs accords et leurs fiches d'évaluation de la performance. Les données recueillies ont été synthétisées et soumises pour approbation.
 - (f) Elle a mis à disposition des locaux de travail adéquats et a appliqué des mesures d'austérité sur l'utilisation des services (par exemple, extinction de la climatisation et de l'éclairage inutile durant les week-ends et les jours fériés).
 - (g) Elle a honoré les engagements contractuels relatifs aux coûts unitaires à régler pour le siège de la SADC.
 - (h) Elle a commencé la révision du projet de Règles et de procédures administratives de la SADC.
 - (i) Elle a mis en œuvre un système de classification et de gestion des dossiers et a veillé continuellement à l'application des règles concernant les dossiers du Registre.
 - (j) Elle a fourni les services d'interprétation, de traduction et autres à cent cinquante-trois réunions des organes directeurs et des organes techniques.

B. APPROVISIONNEMENTS

158. Parmi les réalisations accomplies par l'Unité des approvisionnements au cours de 2014-15, on relèvera ce qui suit :
- (a) Elle a développé un plan complet d'approvisionnement.
 - (b) Elle a amélioré la prestation de services en traitant avec plus d'efficacité les requêtes d'achat de services, permettant ainsi de réaliser des économies.
 - (c) Elle a accru la fréquence et le détail des adjudications de contrats dans les rapports mensuels destinés à la direction.

C. RELATIONS PUBLIQUES

159. Durant la période visée, l'Unité des relations publiques a, entre autres, réalisé ce qui suit :
- (a) Elle a fait approuver le Manuel d'identité institutionnelle de la SADC, ainsi que le concept et le modèle pour le Plan de communication avec les médias de la SADC.
 - (b) Elle a acquis divers matériaux et d'objets souvenir promouvant la marque SADC.
 - (c) Elle a produit le bulletin mensuel interne de la SADC.
 - (d) Elle a consolidé ses partenariats afin de produire, entre autres, la brochure du Sommet, pour tenir une exposition électronique de photos de la SADC, et publier
 - (e) Elle a lancé le Concours de journalisme et le Concours de dissertation pour écoles du secondaire 2014.
 - (f) Elle a publié l'agenda des observateurs électoraux de la SADC et produit une publication quotidienne sur le site Web de la SADC.

V. COOPÉRATION CONTINENTALE

A. UNION AFRICAINE (UA) ET NEPAD

160. Suivant l'approbation du concept principal de l'Agenda 2063 en Janvier 2015 par l'Assemblée de l'UA, la Commission de l'Union africaine (CUA), en consultation avec les Etats membres, les CER et les autres parties prenantes, a élaboré le Premier Plan de mise en œuvre décennal 2014- 2023 qui a été approuvé par l'Assemblée en Juin 2015. Ce Plan comprend les principaux domaines suivants:
- (i). Objectifs et domaines prioritaires pour les dix premières années;
 - (ii). Cadre du plan pour les dix premières années;
 - (iii). Plan de mise en œuvre;
 - (iv). Suivi et évaluation;
 - (v). Financement du Plan décennal;
 - (vi). Partenariats
161. Une retraite ministérielle sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 a eu lieu en marge de la réunion de l'Assemblée de l'UA de Juin 2015 à Johannesburg (Afrique du Sud). La réunion a réfléchi sur l'importance de mettre en place un mécanisme institutionnel solide pour garantir la mise en œuvre efficace de

l'Agenda 2063. Ce cadre devrait être fondé sur la coordination des principes de subsidiarité et de complémentarité entre les États membres, les CER et l'Union africaine.

162. Le Secrétariat a participé régulièrement à des réunions de coordination entre la Commission de l'UA et d'autres CER africaines sur la planification de l'alignement des stratégies, des politiques et des plans régionaux sur l'Agenda 2063. À cet égard, l'élaboration du RISDP révisée-2015-2020 a déjà pris en compte les principaux piliers de l'Agenda 2063. Le Cadre de mise en œuvre révisé du RISDP envisage la question de l'alignement de la Stratégie de développement à long terme de la SADC avec celle de l'Agenda 2063.
163. Le Plan continue également d'exploiter le cadre du NEPAD pour mobiliser des ressources et l'appui requis pour la mise en œuvre des programmes de la SADC, en particulier dans les domaines de l'agriculture, du développement des infrastructures et du développement des capacités. Le projet le plus important de la SADC appuyé par le NEPAD se trouve dans le domaine de l'agriculture à travers l'initiative PDDAA. Avec un budget de 3,9 millions de dollars US, l'objectif du programme de Fonds d'affectation spéciale de la SADC (*SADC Secretariat Child Trust Fund*) [PDDAA] est de créer un environnement favorable pour les programmes et politiques agricoles africains aux échelons national et régional.
164. Dans le domaine du développement des capacités, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD a entrepris une évaluation des besoins de tous les CER africaines visant en vue d'appuyer ces derniers dans leurs efforts visant à mettre en œuvre le programme d'intégration de l'UA sur la base de l'Agenda 2063.

B. PROGRAMME TRIPARTITE SADC - COMESA - CAE

165. Après quatre années de négociations, le COMESA, la CAE et la SADC ont finalement conclu et lancé la Zone de libre-échange tripartite avec la signature de l'Accord TFTA par 16 États membres / partenaires le 10 Juin 2015 lors du 3e Sommet tripartite tenu à Charm el-Cheik (Egypte). Il est prévu qu'aussitôt que le TFTA devienne pleinement opérationnel, les États Membres/partenaires disposeront d'une plate-forme supplémentaire pour approfondir leur intégration régionale et pour se pencher sur les défis résultant de de causés par la répétition des programmes d'intégration.
166. Malgré cette étape importante, les efforts doivent être doublés pour s'assurer que davantage d'États membres / États partenaires signent l'accord de TFTA, et en particulier, pour s'assurer que l'Accord TFTA est ratifié par au moins 14 pays pour entrer en vigueur dans les 12-24 mois. À cette fin, la SADC, étant le président actuel du Groupe de travail tripartite, a, avec le COMESA et la CAE, appelé tous les États membres / États partenaires d'accélérer la résolution des questions en suspens sur les offres tarifaires, les règles d'origine et les recours commerciaux, et de faciliter les progrès sur les piliers tripartites du développement industriel et de l'infrastructure et sur le mouvement des personnes d'affaires parallèlement. Dans le même temps, le travail doit commencer sur les préparatifs pour les négociations sur les questions de la Phase II relatives au commerce des services et d'autres domaines liés au commerce. Il est à noter que la région tripartite fait face à des défis en termes

de ressources et d'établissement des priorités pour financer et soutenir la mise en œuvre de l'ensemble de son programme tripartite efficacement.

VI. COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET MOBILISATION DES RESSOURCES

167. La coopération entre la SADC et les partenaires internationaux à la coopération (PIC) est régie par la Déclaration de Windhoek (2006) qui énonce les objectifs du partenariat, ses principes directeurs, les engagements pris dans le cadre du partenariat, et la structure du dialogue opérationnalisant le partenariat. Durant la période considérée, le Secrétariat a continué à intervenir auprès des PIC afin de faciliter la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes et des projets prioritaires régionaux prévus dans le RISDP et le SIPO.
168. Au nombre des partenaires au développement qui ont contribué des ressources considérables, on retrouve l'Union européenne, agissant par l'intermédiaire du Fonds européen de développement (FED), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale, le Commonwealth, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'USAID, les organismes de l'ONU et le Fonds mondial. Les institutions régionales telles que le Forum africain de la recherche agricole (FARA) et le SAT ont également continué de prêter leur appui tant technique que financier.
169. Des appuis considérables ont été reçus de la part de pays individuels tels que l'Allemagne et le Royaume-Uni.

A. COOPÉRATION SADC-UNION EUROPÉENNE

170. Les détails concernant l'état des projets relevant du 10^e FED et du 11^e FED sont présentés dans le rapport d'avance sur la coopération SADC-UE.

Programme indicatif régional du 10^e Fonds européen de développement (FED)

171. L'enveloppe mise à disposition au titre du 10^e FED et s'élevant à 116 millions d'euros a été pleinement engagée et formulée en des projets dans les deux secteurs de concentration que sont l'intégration économique régionale et la coopération politique régionale. La mise en œuvre de 4 programmes clés du 10^e FED directement gérés par le Secrétariat est en cours. Les projets sont : le Programme de coopération politique régionale (CPR), le Programme de renforcement des capacités institutionnelles de la SADC (ICDP), le Programme de soutien à l'intégration économique régionale (REIS), le projet de la SADC relatif au Fonds de préparation et d'élaboration de projets (PPDF), et la Facilité liée au commerce régional (TRF). Tous les programmes, à l'exception de l'ICDP, sont exécutés dans le cadre d'accords de contribution signés entre l'UE et le Secrétariat de la SADC. L'ICDP est exécuté au titre d'un accord de financement.

169. Le Programme REIS progresse comme prévu et apporte son concours à la négociation et à la mise en œuvre du Protocole de la SADC sur la finance et l'investissement, à la mise en œuvre du programme d'action régional pour le commerce, et à la mise au point définitive de l'APE-SADC à conclure avec l'UE. Cet appui aidera la SADC à réaliser sa stratégie globale d'intégration économique régionale et, notamment, de progresser vers l'instauration d'un marché commun régi par l'intégration des règles et des normes, et par la libre circulation des facteurs de production, de la main d'œuvre, des capitaux, des biens et des services.
170. Le programme de CPR a apporté son assistance en facilitant les observations des élections conduites dans les divers États membres de la SADC. Il a aussi apporté son appui financier aux efforts de médiation entrepris dans des pays de la région, notamment, Madagascar, le Lesotho et la République démocratique du Congo, ainsi qu'à la mise sur pied et à l'opérationnalisation du Groupe de référence de médiation (GRM).
171. Le Secrétariat profite beaucoup du programme ICDP en étant le bénéficiaire d'un certain nombre d'initiatives de renforcement des capacités menées en faveur de la Direction de la planification et de la mobilisation des ressources, de celle des ressources humaines, et de celle du budget et des finances.
172. La mise en œuvre de l'Accord de contribution pour la TRF a commencé au début de 2015. À cet égard, peu d'activités ont été conduites vu que le projet s'occupe actuellement de régler les questions de logistique afin de pouvoir transférer les ressources du Secrétariat de la SADC vers les États membres afin de les aider à honorer les engagements qu'ils ont pris à l'échelle régionale.
173. Le PPDF a commencé à recevoir des États membres des demandes au titre de la facilité de préparation de projets. Le 1^{er} septembre 2014, le Secrétariat du PPDF a lancé un appel à propositions, invitant les États membres à solliciter en ligne des fonds pour la préparation de projets, le délai étant fixé au 30 octobre 2014. Les résultats de la demande en ligne à obtenir sont les suivants : Au total, 54 demandes ont été reçues, dont 34 remplissaient les conditions imposées pour la première étape au niveau du Secrétariat de la SADC, tandis que 8 remplissaient les conditions fixées pour la deuxième étape au niveau de la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA). À sa réunion tenue le 12 juin 2015, le Comité de pilotage du PPDF ... le premier projet pour un financement de 3,5 millions d'USD pour la conduite d'une étude de préféabilité pour la phase 2 du projet ferroviaire du Nord-Ouest. Ce projet développera une ligne ferroviaire partant des zones d'extraction minière du cuivre de Chingola jusqu'à Lalumbola, et se prolongeant jusqu'à Limbe (en Zambie), pour relier la ligne angolaise de Benguela à Luacano (à la frontière angolaise).
174. Le tableau 3 ci-après fournit un résumé de l'état des projets relevant du 10^e FED :

Tableau 3 : PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES RELEVANT DU 10^E FED

No	Intitulé du projet	Durée	Montant affecté (millions d'euros)	Observations sommaires sur les progrès accomplis
1	Soutien à l'intégration économique régionale (REIS)	2013-2017	20 000 000	Accord de contribution (AC) signé en mars 2013 La mise en œuvre progresse correctement.
2	Coopération politique régionale	2013-2017	18 000 000	Accord de contribution (AC) signé en décembre 2012 Mise en œuvre en cours
3	Facilité liée au commerce	2014-2019		AC signé en juillet 2014 Le projet est dans sa phase initiale.
4	Fonds de préparation et d'élaboration de projets (PPDF)	2013-2017	12 000 000	AC signé en décembre 2013. La mise en œuvre de la ZLET a débuté.
5	Programme de renforcement des capacités institutionnelles	2013-2015	12 000 000	AF signé en novembre 2012. Mise en œuvre en cours
6	Facilité de coopération technique (FCT I)	2011-2015	6 000 000	AF signé en janvier 2011 ; mise en œuvre achevée.
7	Facilité de coopération technique (FCT I)	2011-2015	6 000 000	AF signé en janvier 2011 ; mise en œuvre achevée.
8	MESA	2012-2017	5 000 000	AF signé en février 2012. Mise en œuvre en cours par le truchement de la CUA.
9	Initiative « Énergie durable pour tous » (SE4ALL).	2014-2018	32 000 000	Gérée directement par l'UE à Bruxelles.
10	Soutien au Centre technique régional africain.	2013-2016	5 000 000	AF signé en avril 2013. AC signé avec le FMI en juillet 2013 Mise en œuvre en cours par le truchement du FMI.
	Total		116 000 000	

Programmation en vue du 11^e FED

175. Les processus consultatifs menés en vue de la programmation du 11^e FED ont débouché sur la conclusion et la signature du Programme indicatif régional (PIR) conjoint pour les organisations régionales des régions Afrique orientale, Afrique australe et océan Indien (AO-AA-OI), à savoir le COMESA, l'EAC, l'IGAD, la COI et la SADC. Le PIR conjoint pour la région AO-AA-OI a été signé le 4 juin 2015 à Bruxelles (Belgique) La Secrétaire exécutive a signé le PIR conjoint pour le compte de la SADC.
176. Les secteurs de concentration du 11^e FED sont les suivants : (i) Paix, sécurité et stabilité régionale ; (ii) Intégration économique régionale ; (iii) Gestion des ressources naturelles régionales. Le Programme indicatif régional AO-AA-OI du 11^e FED s'est vu accorder une dotation de 1,332 milliards d'euros.
177. Cette dotation est répartie comme suit :
- | | |
|---|----------------------|
| 1. Enveloppe sous-régionale : | 450 M d'euros |
| 2. Enveloppe de financement des infrastructures | 600 M d'euros |
| 3. Autres projets trans-régionaux | 205 millions d'euros |
| 4. Facilité de coopération technique (FCT) | 60 M d'euros |
| 5. Réserve | 62 M d'euros |
178. Sur cette enveloppe sous-régionale de 450 millions d'euros, la SADC s'est vu recevoir un montant de 90 millions d'euros, le reste étant accordé aux autres CER (COMESA, EAC, IGAD et COI).
179. Le tableau 4 ci-après indique la répartition des 90 millions d'euros alloués au PIR de la sous-enveloppe SADC.

Tableau 4 : LISTE DES PROJETS SADC -90 MILLIONS D'EUROS

Domaine/secteur prioritaire	Objectifs spécifiques	Allocation (en M d'euros)
Paix, sécurité et stabilité régionale	Renforcer les Infrastructures pour la paix, la sécurité et la stabilité régionale.	5
	Promouvoir la stabilité régionale en veillant au respect plus profond de l'état de droit et en renforçant la sécurité publique dans toute la région de la SADC.	10
Intégration économique régionale	Soutenir la consolidation de la zone de libre-échange (ZLE) de la SADC et la mise en œuvre de l'Accord de partenariat économique (APE) SADC-UE.	15
	Soutenir l'industrialisation et le secteur productif	18
	Soutenir l'investissement intra-SADC et l'investissement étranger direct (IED) en améliorant l'environnement des affaires et de l'investissement.	14
Gestion des ressources naturelles régionales	Opérationnaliser la Politique agricole régionale (PAR) de la SADC.	9
Renforcer les capacités institutionnelles transversales	Renforcer la capacité du Secrétariat de la SADC à harmoniser les politiques et stratégies, et à coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre du RISDP et du SIPO.	7
	Renforcer les liens nationaux et régionaux.	7
	Facilité de coopération technique (FCT)	5
Total		90

180. Le soutien de 660 millions d'euros destinés au développement des infrastructures dans le cadre du PIR conjoint AO-AA-OI complètera celui obtenu au titre du secteur prioritaire de l'intégration économique régionale dans le cadre des projets dits « mous » (*soft*) et « durs » (*hard*) d'infrastructures comme indiqué au tableau .5 ci-après :

Tableau 5 : APPUI CONJOINT AO-AA-OI POUR L'INFRASTRUCTURE -600M D'EUROS

Domaine prioritaire	Objectifs spécifiques	Allocation (en M d'euros)
Intégration économique régionale	Projets d'infrastructures <i>hard</i> : Amélioration de la connectivité, de l'efficacité et de la résilience des réseaux régionaux d'infrastructures.	525
	Projets d'infrastructures <i>soft</i> : Amélioration du cadre d'habilitation, par exemple, le cadre stratégique et réglementaire afin de soutenir et de maximiser l'utilisation des infrastructures physiques, en particulier dans les domaines des transports, de l'énergie, des TIC, et de l'eau.	40
	Renforcement des capacités pour les infrastructures.	35

Total	600
--------------	------------

181. Les actions prévues au titre de l'enveloppe trans-régionale de 205 millions d'euros sont résumées au tableau 6 ci-après :

Tableau 6 : AUTRES DOMAINES D'APPUI PREVUS POUR 205 M€

Domaine prioritaire	Objectifs/actions spécifiques	Allocation (en M d'euros)
Paix, sécurité et stabilité régionale	Paix et sécurité dans la région des Grands lacs	30
	Migration	25
	Situation, sécurité et sûreté maritime	30
Intégration économique régionale	Mise en œuvre de l'Accord de partenariat économique intérimaire entre l'UE et l'Afrique orientale et australe	40
Gestion des ressources naturelles régionales	Gestion des eaux transfrontalières	20
	Contribution de la pêche durable à l'économie bleue	30
	Conservation de la vie sauvage	30
Total		205

182. En collaboration avec l'UE, le Secrétariat de la SADC a commencé le processus d'identification et de formulation des projets à financer dans le cadre du 11^e FED. L'exécution de certains projets commencera en 2016 comme le prévoit le plan d'action annuel de programmation provisoire qui a été convenu avec l'UE et a été joint au Programme indicatif régional (PIR) signé.

B. DIALOGUE POLITIQUE SADC-UE

183. La deuxième réunion des Hauts fonctionnaires du Dialogue politique SADC-UE s'est tenue au siège de la SADC à Gaborone (Botswana) le 7 juillet 2015. Elle avait pour but de poursuivre les discussions en vue de préparer le Dialogue politique ministérielle SADC-UE 2015 prévu en octobre 2015.

184. La réunion des Hauts fonctionnaires s'est déroulée sous la co-présidence de l'Ambassadeur James Mazou, Directeur de la coopération et de l'intégration régionale au Ministère des Affaires étrangères du Zimbabwe et de M. Koen Vervaeke, Directeur du Service européen d'action externe pour l'Afrique australe, l'Afrique orientale, l'océan Indien et la Corne de l'Afrique et Coordonnateur principal pour la région des Grands lacs.

185. Les deux parties se sont fournis, entre autres, des données actualisées sur l'évolution et l'état de leurs économies et de l'intégration régionale, ainsi que sur les développements politiques survenus dans la région de la SADC comme de l'UE. Elles se sont également partagé leurs vues sur les questions d'intérêt, notamment : la migration, l'état de l'Accord de partenariat économique (APE), la programmation des ressources dans le cadre du 11^e Fonds européen de développement (FED).

186. Du côté de la SADC, la pratique veut que la double Troïka de la SADC et le Secrétariat se réunissent pour définir la position de la SADC à l'égard des questions inscrites à l'ordre du jour du Dialogue politique SADC-UE. Dans ce contexte, les Hauts fonctionnaires de la double Troïka de la SADC et le

Secrétariat se sont réunis le 6 juillet afin de préparer la réunion des Hauts fonctionnaires.

187. Le Dialogue ministériel entre la SADC et l'UE a été créé en 1994 lors de la Conférence ministérielle SADC-UE tenue en septembre 1994 à Berlin (RFA), lors de laquelle la Déclaration de Berlin fut adoptée. Ce Dialogue (Initiative de Berlin) est opérationnalisé par les réunions ministériels SADC-UE qui se tiennent une fois tous les deux ans alors que les Hauts fonctionnaires des deux parties préparent la réunion ministérielle. La dernière réunion ministérielle du Dialogue SADC-UE dans le cadre de l'Initiative de Berlin s'est tenue à Maputo (Mozambique) le 20 mars 2013. Le prochain Dialogue politique ministériel SADC-UE se tiendra en 2015 et sera accueilli par la région de la SADC.
188. ...

C. COOPÉRATION SADC-ALLEMAGNE

189. La République fédérale allemande a continué à soutenir la mise en œuvre des programmes prioritaires de la SADC par l'entremise d'une coopération financière, exécutée principalement à travers le KfW, et d'une coopération technique, exécutée principalement par la GIZ.
190. Des consultations de haut niveau se sont tenu les 25 et 26 novembre 2015 à Gaborone (Botswana) entre la SADC et la République fédérale allemande en guise de préparatif des consultations bilatérales prévues en juillet 2015. Les principaux axes actuels de la coopération SADC-Allemagne sont les suivants :
- (i) Intégration économique régionale ;
 - (ii) Gestion des eaux transfrontalières ;
 - (iii) Paix, sécurité et bonne gouvernance ;
 - (iv) Utilisation et protection transfrontalière des ressources naturelles et résilience au changement climatique ;
 - (v) Renforcement des capacités organisationnelles de la SADC ;
191. L'état des engagements pris et des décaissements effectués en faveur des programmes relevant de la coopération SADC-Allemagne est indiqué au tableau 7 ci-après :

Tableau 7: Coopération SADC/Allemagne, Engagements pris en 2014 et 2015

Projet/Programme	C	N° de projet BMZ	Engagements pris en 2014 (€)	Engagements pris en 2015 (€)	Fonds reprogrammés (€)	Total (€)	Reconstitution Oui/Non	Continuation Oui/Non	Instrument de CF
Gestion des eaux transfrontalières									
Gestion des eaux transfrontalières dans la SADC.	C	2015.2076.6		6 millions		6 millions	Non	Oui	
Fonds régional l'approvisionnement en eau et l'assainissement de base II.	C	2014.6819.8	5 millions			5 millions		Oui	Subvention
Total partiel : Gestion des eaux transfrontalières			5 millions	6 millions		11 millions			
Intégration économique régionale									
Renforcement de la qualité des infrastructures en soutien au commerce et à la protection des consommateurs dans la SADC	C	-		1,5 millions		1,5 millions	Non	Oui	
Renforcement des capacités et des compétences en politiques économiques et commerciales dans la SADC	C	2015.2077.4		4,5 millions		4,5 millions	Non	Oui	
Fonds de préparation et d'élaboration de projets (PPDF)	C	2004.7045.0			6 millions		Oui	Oui	Subvention
Intégration économique régionale				6 millions		6 millions			
Utilisation et protection transfrontalière des ressources naturelles et résilience au changement climatique									
Utilisation et protection transfrontalière des ressources naturelles dans la région de la SADC.	TZ	2014.2453.0	8 millions		95 000 (2014)	8 millions	Oui	Oui	
Aire de conservation transfrontalière du Grand Limpopo VI	C	2014.6874.3	10 millions			10 millions			
Total partiel : Utilisation et protection transfrontalière des ressources naturelles et			18 millions			18 millions			

Projet/Programme	C	N° de projet BMZ	Engagements pris en 2014 (€)	Engagements pris en 2015 (€)	Fonds reprogram més (€)	Total (€)	Reconstitu tion Oui/Non	Continuation Oui/Non	Instrument de CF
<i>résilience au changement climatique</i>									

D. COOPÉRATION SADC-RUSSIE

192. Si la Fédération de Russie a continué à coopérer avec les États membres de la SADC à titre individuel dans le cadre de la coopération bilatérale, au niveau régional, les relations entre la SADC et la Fédération de Russie sont régies par le Mémorandum d'accord de 2003 conclu entre la SADC et le Gouvernement de la Fédération de Russie. Il s'est tenu une réunion ministérielle entre les ministres de la SADC chargés des Affaires étrangères et le ministre russe des Affaires étrangères en septembre 2014 à New York (États-Unis d'Amérique) en marge de la 69^e Assemblée générale des Nations Unies. Les deux parties se sont convenues de revoir le mémorandum d'accord existant afin de relancer la coopération et d'élargir son champ.
193. Un projet de mémorandum d'accord révisé entre la SADC et la Russie a été élaboré et les consultations sont toujours en cours afin de le finaliser. La Secrétaire exécutive s'est rendue en mission à Moscou les 11 et 12 février 2015 afin de mener des consultations plus profondes avec le Gouvernement de la Fédération de Russie concernant les modalités à suivre pour rendre opérationnel le partenariat entre la SADC et la Fédération de Russie.

[...]

E. COOPÉRATION SADC - BANQUE MONDIALE

194. La Banque mondiale a continué de soutenir la mise en œuvre des programmes de la SADC principalement en accordant son soutien aux États membres de la SADC à titre individuel au titre de la coopération bilatérale, et à la région au titre de sa coopération avec le Secrétariat de la SADC.
195. Le soutien principal actuel accordé par la Banque mondiale au Secrétariat de la SADC porte sur une subvention de 3,9 millions d'USD, destinée à faciliter l'intégration du Programme détaillée de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) dans les programmes de la SADC et à soutenir le secteur de l'Eau. Ce programme soutient le renforcement des capacités du Secrétariat de la SADC et des États membres en ce qui concerne les processus du PDDAA tout en soutenant les activités visant à soutenir la croissance économique fondée sur l'agriculture dans la région par le moyen de la formulation et de l'harmonisation des politiques, et par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies à cet effet.
196. Durant la période visée, le Secrétariat et la Banque mondiale ont tenu des consultations le 5 novembre 2014 à Gaborone (Botswana) et le 17 avril 2015 à Washington DC afin de discuter de la collaboration à conduire entre elles autour des priorités clés afin de renforcer la coopération entre la SADC et la Banque mondiale en matière d'intégration régionale. Comme envisagé dans le RISDP révisé, les principaux axes de collaboration identifiés incluront l'industrialisation, le développement des infrastructures, l'évaluation des résultats, ainsi que la grappe agriculture, environnement et ressources naturelles. Un plan de travail sur la collaboration en matière d'intégration régionale a été développé afin de fixer une piste à suivre pour chacun pour chaque domaine de collaboration. Les consultations se sont également poursuivies afin de mettre au point un cadre de coopération.

F. COOPÉRATION SADC-USAID

197. L'USAID a continué à apporter son soutien à la mise en œuvre des programmes de la SADC exécutés au niveau national dans les États membres de la SADC pris individuellement.
198. En 2013, le Secrétariat de la SADC et l'USAID avait signé un accord de subvention portant sur une contribution s'élevant à sept cent millions deux cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars US (700 257 989 USD), fourni par incréments sur la période allant d'octobre 2013 à septembre 2018. Les programmes soutenus relèvent des principaux domaines de coopération, notamment : la croissance économique, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'environnement, la lutte contre le VIH et le sida, et la promotion des jeunes.
199. Il importe de noter que le principal mécanisme employé par l'USAID pour fournir les ressources aux programmes de la SADC est le *Channel II* qui est la voie principale par laquelle elle canalise les ressources vers les organismes sélectionnés de mise en œuvre. Les activités programmes sont exécutées dans les États membres de la SADC par le biais des organismes de mise en œuvre.

G. PLATE-FORME DE DIALOGUE SADC-PIC

200. La coopération entre la SADC et les PIC est régie par la Déclaration de Windhoek de 2006 sur le nouveau partenariat entre la SADC et les partenaires internationaux à la coopération (PIC) pour la mise en œuvre des programmes prioritaires de la SADC qui sont mentionnés dans le RISDP et le SIPO. Cette déclaration prévoit que la structure du dialogue entre la SADC et les PIC comporte deux niveaux, c'-à-d. la Plateforme de dialogue SADC-PIC et la Coordination des groupes thématiques.
201. En 2014, la Plate-forme de dialogue SADC-PIC s'est réunie deux fois, la deuxième fois le 4 décembre 2014 à Gaborone (Botswana). La réunion a servi de forum, d'une part, à la SADC pour présenter l'état de la révision du RISDP et de la mise au point de la Stratégie d'industrialisation de la SADC, d'autre part, aux PIC pour fournir leurs observations et propositions concernant le processus. La réunion a adopté les documents suivants préparés suite à la révision 2013 de la Déclaration de Windhoek :
 - (i) Déclaration de partenariat SADC-PIC, dont l'objectif est de réaffirmer l'engagement de la SADC et des PIC de continuer à œuvrer ensemble à la mise en œuvre du Programme commun de la SADC ;
 - (ii) Termes de référence génériques pour le dialogue SADC-PIC, dont l'objectif est d'orienter la coordination et le fonctionnement global de la Plate-forme de dialogue SADC-PIC et les groupes thématiques ;
 - (iii) Plan d'action indicatif pour la mise en œuvre de la Déclaration de Windhoek, dont l'objectif de traduire concrètement l'engagement SADC-PIC en un dialogue de partenariat efficace fondé sur les instruments suivants : la Déclaration de Windhoek, la Politique SPME de la SADC, la Stratégie à moyen terme de la SADC, la Stratégie et le Plan de

mobilisation des ressources de la SADC, et la Déclaration de partenariat SADC-PIC.

202. La prochaine réunion de la Plate-forme de dialogue SADC-PIC se tiendra au cours du deuxième semestre 2015.

203 {...}

VII. BONNE GOUVERNANCE, BUDGET ET FINANCE

A. BONNE GOUVERNANCE

204. La bonne gouvernance demeure un axe prioritaire des interventions conduites par la Secrétaire exécutive. Au cours de l'exercice financier 2014-15, elle a continué à mettre en œuvre des stratégies visant à renforcer les contrôles internes. Des améliorations continues ont été apportées aux processus de gouvernance et des systèmes de gestion en veillant à ce que l'ensemble des recommandations formulées dans le rapport du Collège des Commissaires aux comptes, du rapport d'audit d'évaluation institutionnelle, et de ceux du Comité d'audit et du Groupe de travail sur les contrôles internes soit appliquées correctement, en temps opportun et de manière globale. Ces efforts font que le Secrétariat est géré conformément aux normes et meilleures pratiques internationales relatives à la bonne gouvernance, à la transparence et à la responsabilité, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des ressources fournies par les États membres et les partenaires internationaux de coopération (PIC).

SANTE ORGANISATIONNELLE ET GESTION DU CHANGEMENT

205. Au cours de 2014/15, la Secrétaire exécutive a lancé une initiative de gestion du changement, visant à assurer le changement de comportements au Secrétariat, de sorte à permettre à celui-ci de s'acquitter avec efficacité et efficience de son mandat. Le processus de gestion du changement est en cours et devrait, selon les attentes, résulter en des impacts positifs sur les processus de gouvernance du Secrétariat.

206. Plus précisément, une Evaluation de la santé organisationnelle a été menée pour établir une base de référence et identifier les principales causes de la mauvaise performance au Secrétariat, et les principaux résultats obtenus à ce jour sont comme suit:

- (i) Un projet de rapport de l'évaluation, qui détaille:
 - (a) l'efficacité du système et de la procédure;
 - (b) la compétence et la capacité;
 - (c) la politique et la fonctionnalité de la procédure;
 - (d) les systèmes de conformité et de gestion;
- (ii) L'attitude du personnel face au changement a été évaluée dans le cadre de l'Evaluation de la culture organisationnelle, qui comprenait l'utilisation d'une enquête et des entrevues menés auprès des groupes ciblés et des informateurs. L'enquête a été réalisée pour évaluer les perceptions du

- personnel sur le bien-être organisationnel. Les stratégies visant à améliorer le bien-être du personnel, les pratiques de gestion participative et la santé organisationnelle ont été proposés;
- iii) Une feuille de route visant à soutenir un processus de transformation à l'échelle de l'organisation pour un rendement efficace et une responsabilisation améliorée.

GESTION DES RISQUES

207. La Secrétaire exécutive a, par l'entremise du Comité d'audit et de gestion des risques, continué de démontrer son engagement à faire en sorte que la gestion des risques fasse partie intégrante de la culture, des processus et des structures organisationnels, le but visé étant d'assurer la gestion proactive des possibilités potentielles et des effets néfastes induits par les risques majeurs auxquels le Secrétariat est confronté.
208. Dans cette optique, des progrès significatifs ont été réalisés sur le plan de la mise en opération de la Politique de gestion des risques de la SADC. Au cours de la période visée, les résultats suivants ont été livrés : Procédure pour la mise en œuvre de la gestion des risques ; Stratégie de gestion des risques ; Lignes directrices pour la gestion des risques ; Canevas de registre des risques. Des registres des risques stratégiques et opérationnels ont été préparés tout en indiquant les actions à entreprendre par les unités opérationnelles respectives pour aborder ces risques.
209. Des travaux complémentaires ont été entrepris dans le cadre de la gestion des risques. Le Secrétariat a initié un exercice d'élaboration d'un plan de continuité des opérations. Avec la mise en œuvre de ce plan, le Secrétariat aura développé la résilience de l'organisation et l'aura doté de la capacité à réagir efficacement afin de protéger les intérêts des États membres et de ses parties prenantes clés et sa réputation, et sera en mesure de mener des activités créatrices de valeur.

AUDIT

210. Le Secrétariat a continué à appuyer le Comité d'audit, qui avait été créé par le Conseil pour évaluer la conformité aux cadres de gouvernance, de responsabilité et de transparence financière, réglementaire et institutionnelle. Il a également appuyé le Groupe de travail sur le renforcement des contrôles internes créé par le Conseil des ministres à sa réunion tenue en août 2014, et ce afin de lui permettre d'accomplir les fonctions et le mandat qui lui ont été dévolus par le Conseil. Le Comité d'audit et le Groupe de travail se sont réunis comme prévu dans leurs termes de référence et leurs plans.
211. Suite aux mesures prises pour donner effet aux recommandations d'audit émanant de l'audit externe, de l'audit interne et de l'évaluation institutionnelle, des améliorations importantes ont été enregistrées dans les systèmes de gestion du Secrétariat, en particulier, dans le renforcement de l'environnement du contrôle interne.
212. La Secrétaire exécutive est engagée à instaurer un environnement propice, apte à soutenir l'ensemble de structures chargées de la supervision et de la gouvernance du Secrétariat afin d'assurer le respect des principes de gouvernance dans la gestion des affaires du Secrétariat de la SADC.

VIII BUDGET ET FINANCE

213. Les états financiers du Secrétariat pour l'exercice clos les 31 mars 2015 ont, pour la première fois, été préparés selon les exigences des normes comptables pour le secteur public international (IPSAS). En 2013/14 et au cours des exercices antérieurs, ils étaient préparés conformément et aux normes comptables internationales et aux normes internationales d'information financière (IAS/IFRS). L'adoption des IPSAS requiert une revue globale des processus d'affaires du Secrétariat de la SADC et de la gestion des initiatives de changement opérées à l'échelle de l'organisation, impliquant les parties prenantes tant internes qu'externes. Sur un plan plus spécifique, le Secrétariat de la SADC a formulé et adopté de nouvelles politiques et de plans comptables pour apporter un certain nombre de modifications aux systèmes, ainsi que des outils d'information financière destinés à actualiser les informations de gestion ou à les améliorer.
214. Les autres ajustements requis sur le plan de la structure et de l'effectif seront conduits à la lumière de l'alignement futur de la structure organisationnelle du Secrétariat de la SADC sur le RISDP révisé 2015-2020 et du SIPO et au vu de la nécessité d'assurer l'adhésion aux règlements financiers et administratifs ainsi qu'aux règles régissant la gestion des affaires de la SADC. Comme les IPSAS évoluent au fil du temps, le Secrétariat de la SADC assurera leur suivi afin de veiller à ce qu'il soit conforme aux meilleures pratiques internationales et tire profit de leur application, laquelle exigera des investissements supplémentaires futurs.
215. Les normes d'information financière et la conversion à la comptabilité d'exercice, comme prescrit par les IPSAS, ont résulté en des modifications significatives aux politiques comptables, et au type et à l'évaluation des recettes, des dépenses, des actifs et des passifs signalés dans les états financiers.
216. Les recettes provenant des contributions volontaires sont désignées sous l'appellation « opérations sans contrepartie ». Ces contributions sont comptabilisées comme recettes lors de la réception du montant correspondant en liquidités lorsqu'il n'existe pas d'accord de financement, et sont échues lorsqu'il existe un tel accord, et que les conditions ont été remplies.
217. Le Secrétariat de la SADC reçoit également des recettes provenant des charges sur les frais généraux institutionnels, des ventes d'actifs et des services de placement. Ces derniers sont considérés comme étant des opérations avec contrepartie et les recettes sont consignées lorsque les biens ou services ont été livrés par le Secrétariat de la SADC.
218. Les dépenses ne sont comptabilisés dans les états financiers que lorsque les biens ont été reçus et les services, rendus, et acceptés par le Secrétariat, et non lorsque les engagements sont pris. Toutefois, les engagements sont indiqués dans une note dans le projet d'états financiers.
219. Les états financiers du SS dans le cadre des IPSAS comprennent désormais cinq états, soit les états : de la performance financière ; de la situation financière ; des variations des actifs nets ; du flux de trésorerie ; de comparaison du budget et des montants effectifs.

220. Le budget du Secrétariat de la SADC continue d'être présenté selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. Comme la base comptable sur laquelle le budget a été établi diffère de la méthode de comptabilité d'exercice appliquée aux états financiers, le rapprochement entre les dépenses budgétaires, qui incluent les recettes et les dépenses en capital, et les dépenses comptables sont fournis.

Analyse des recettes

221. En 2014/15, le total des recettes du Secrétariat de la SADC s'est élevé à 68,5 millions d'USD, dont 67,6 millions d'USD (soit 98,7%) ont été sous forme de contributions, et 0,9 millions (soit 1,3 %) sous forme de produit avec contrepartie directe, comme indiqué au tableau 8 ci-après :

Tableau 8: RECETTES PAR NATURE EN 2014/15

Recettes par nature	2015	Ajustement 2014	Proportion		Variation
			2015	2014	
Produits des opérations sans contrepartie	67 556 522	74 837 284	98,7%	100,0%	-9,7%
<i>Contributions des États membres</i>	35 364 657	34 107 919	51,6%	45,6%	3,7%
<i>Contributions des partenaires du développement</i>	32 191 865	38 860 795	47,0%	51,9%	-17,2%
<i>Recettes en subvention</i>	-	1 868 570	0,0%	2,5%	-100,0%
Produits des opérations avec contrepartie	923 902	17 061	1,3%	0,0%	5315,3%
<i>Autres recettes</i>	881 967	17 016	1,3%	0,0%	5083,2%
<i>Revenus financiers</i>	41 935	45	0,1%	0,0%	93089,0%
Total des recettes	68 480 423	74 854 345	100,0%	100,0%	-8,5%

Analyse des dépenses

222. Le total net des dépenses du Secrétariat de la SADC en 2014/15 s'est élevé à 61,3 millions d'USD, en baisse de 15,7% par rapport à l'exercice financier 2013/14. Comme le Secrétariat de la SADC a pour mandat de faciliter et de

coordonner les actions de planification stratégique, de consultation politique, de plaidoyer, de mobilisation des ressources et d'appui technique aux États membres et autres partenaires de mise en œuvre, le poste de dépense le plus élevé en 2014/15 a été les coûts de personnel, qui se sont élevés à 16,4 millions d'USD, soit 26,7 %.

223. Les proportions et les variations des dépenses en 2014/15 par rapport à 2013/14 sont indiquées au tableau 9 ci-après :

Tableau 9: ANALYSE DES DEPENSES ENCOURUES EN 2014/15

Dépenses	2015	Ajusté 2014	Proportion		Variation
			2015	2014	
Dépenses opérationnelles	26 089 302	27 425 124	42,3%	38,0%	-4,9%
<i>Coûts de personnel</i>	17 713 847	16 682 254	28,7%	23,1%	6,2%
<i>Transport, Subsistance et conférences</i>	1 336 450	1 243 541	2,2%	1,7%	7,5%
<i>Dépenses pour location-bail</i>	351 232	399 199	0,6%	0,6%	-12,0%
<i>Loyer conditionnel sur location-financement</i>	489 926	380 033	0,8%	0,5%	28,9%
<i>Dépenses générales et fournitures</i>	2 186 029	1 930 697	3,5%	2,7%	13,2%
<i>Communications</i>	313 882	302 422	0,5%	0,4%	3,8%
<i>Audit et honoraires</i>	229 178	264 688	0,4%	0,4%	-13,4%

<i>Provisionnement pour créances non remboursables</i>	-	1 604 000	0,0%	2,2%	-100,0%
<i>Amortissement</i>	1 393 074	2 262 024	2,3%	3,1%	-38,4%
<i>Coûts financiers</i>	2 075 684	2 356 266	3,4%	3,3%	-11,9%
Dépenses programmes	35 643 914	44 711 660	57,7%	62,0%	-20,3%
<i>Financés par les États membres</i>	3 822 525	5 856 384	6,2%	8,1%	-34,7%
<i>Financés par les partenaires au développement</i>	31 821 389	38 855 276	51,5%	53,9%	-18,1%
Total des dépenses	61 733 216	72 136 784	100,0%	100,0%	-14,4%

Excédent enregistré sur la période (Total des recettes diminué des dépenses totales)

224. Un excédent d'exploitation de 6,9 millions d'USD a été comptabilisé durant la période allant jusqu'en mars 2015 comparé à 2,2 millions d'USD en 2013/14. L'excédent enregistré par rapport à 2014/15 s'explique par les postes suivants :

- Liquidités :	5 074 879 USD
⇒ Tribunal de la SADC :	55 132 USD
⇒ RPTC-SADC : USD	139 996
⇒ Coûts du personnel et programmes de travail y afférents : USD	3 234 544
⇒ Recettes non budgétées (Madagascar) :	1 645 207 USD
- Hors liquidités (attribuable aux normes comptables) :	1 874 828 USD
⇒ Siège de la SADC USD	2 073 606
⇒ Dépenses en capital financées par les États membres	579 385 USD
⇒ Dépenses en capital financées par les PIC	370 476 USD
⇒ Amortissement	(1 393 074 USD)
⇒ Bénéfices (change et aliénation d'actifs)	244 435 USD

225. Les points majeurs concernant l'excédent en liquidités sont les suivants :
- Tribunal de la SADC : Un flux de trésorerie positif de 533 129 a été enregistré en conséquence de la cessation des opérations suite à la résiliation des contrats de tous les employés en août 2014.
 - RPTC-SADC : Un flux de trésorerie positif de 250 636 USD a été enregistré vu que le complexe faisait l'objet de travaux de rénovation.
 - Coûts de personnel et plans de travail y afférents : un flux de trésorerie positif de 3 234 544 USD a été enregistré en raison des lenteurs accusées dans le processus de recrutement.
 - Les recettes provenant de Madagascar au titre du siège de la SADC et de contribution au Fonds du sida ne font pas partie des contributions des États membres pour 2014/15.

226. L'excédent enregistré par rapport à 2014/15 s'explique par les postes suivants :

Liquidités :	5 074 879 USD
Tribunal de la SADC :	55 132 USD
RPTC-SADC :	139 996
USD	
Coûts du personnel et programmes de travail y afférents :	3 234 544 USD
Recettes non budgétées (Madagascar) :	1 645 207
USD	
Hors liquidités (attribuable aux normes comptables) :	1 874 828 USD
Siège de la SADC	2 073 606 USD
Dépenses en capital financées par les États membres	579 385
USD	
Dépenses en capital financées par les PIC	370 476
USD	
Amortissement	1 393 074 USD
Bénéfices (change et aliénation d'actifs)	244 435 USD

227. Les points majeurs concernant l'excédent en liquidités sont les suivants :

Tribunal de la SADC : Un flux de trésorerie positif de 533 129 a été enregistré en conséquence de la cessation des opérations suite à la résiliation des contrats de tous les employés en août 2014.

RPTC-SADC : Un flux de trésorerie positif de 250 636 USD a été enregistré vu que le complexe faisait l'objet de travaux de rénovation.

Coûts de personnel et plans de travail y afférents : un flux de trésorerie positif de 3 234 544 USD a été enregistré en raison des lenteurs accusées dans le processus de recrutement.

Les recettes provenant de Madagascar au titre du siège de la SADC et de contribution au Fonds du sida ne font pas partie des contributions des États membres pour 2014/15.

228. Les taux d'utilisation budgétaire pour 2014/15 sont indiqués au tableau 10 ci-après :

Tableau 10: Taux d'utilisation budgétaire pour 2014/15

Dépenses	Originel 2015	Budget final ajusté 2015	Effectif 2015	Utilisation 2015
Activités programmes	58 014 000	45 077 637	35 792 532	79,4%
<i>Financés par les États membres</i>	4 818 000	6 038 114	3 694 669	61,2%
<i>Financés par les partenaires au développement</i>	53 196 000	39 039 523	32 097 863	82,2%
Activités de soutien	11 908 000	12 463 796	9 730 033	78,1%
<i>Activités de soutien financées par les États membres</i>	5 158 000	5 523 796	4 844 669	87,7%
<i>Dépenses en capital financées par les États membres</i>	5 742 000	5 932 000	4 885 364	82,4%
<i>Financés par les partenaires au développement</i>	1 008 000	1 008 000		0,0%
Coûts de personnel	19 421 000	19 421 000	17 713 847	91,2%
<i>Coûts des personnels de programme financés par les États membres</i>	10 300 000	10 300 000	8 655 016	84,0%

Coûts des personnels de soutien financés par les États membres	9 121 000	9 121 000	9 058 831	99,3%
Total	89 343 000	76 962 433	63 236 412	82,2%

229. Les points majeurs à noter concernant l'utilisation budgétaire en 2014/15 sont les suivants :

(1) Activités programmes : Le taux d'utilisation budgétaire de 79,4% s'explique comme suit :

(a) Fonds fournis par les États membres : Un taux de 61,2% d'utilisation budgétaire est atteint pour les raisons suivantes :

- ⇒ Aucune opération n'a été conduite au Tribunal de la SADC, le dernier fonctionnaire quittant l'institution en août 2014.
- ⇒ Le nombre de postes budgétés pour l'exercice financier 2014/ n'ont pas été remplis.
- ⇒ Des économies ont été enregistrées sur les activités concernant les voyages dans tous les programmes, ce qui traduit une amélioration du rapport coût-efficacité.
- ⇒ Les partenaires exécutant le programme transfrontalier de lutte contre le VIH et le sida doivent encore soumettre leurs rapports obligatoires, ce qui entraînera la reconstitution de leurs comptes.
- ⇒ Suite à l'ajustement opéré pour les questions susmentionnées, qui a résulté en de faibles taux d'utilisation budgétaire, toutes les lignes budgétaires ont reflété une utilisation budgétaire supérieure à 80%, qui constitue la cible visée par le Secrétariat.

(b) **Le taux d'utilisation de 82,2% du budget financé par les partenaires au développement s'expliquent comme suit :**

- ⇒ Des retards ont été rencontrés dans la reconstitution des comptes des projets.
- ⇒ De longs retards continuent d'être accusés dans le processus de passation de marché pour les projets.
- ⇒ Les partenaires exécutant le programme transfrontalier de lutte contre le VIH et le sida doivent encore soumettre leurs rapports obligatoires, ce qui entraînera la reconstitution de leurs comptes.
- ⇒ Suite à l'ajustement opéré pour les questions susmentionnées, qui a résulté en de faibles taux d'utilisation budgétaire, toutes les lignes budgétaires ont reflété une utilisation budgétaire supérieure à 80%, qui constitue la cible visée par le Secrétariat.

(2) Activités de soutien : Le taux d'utilisation budgétaire de 78,1% s'explique comme suit :

- ⇒ Les charges unitaires sur le siège de la SADC ont été largement inférieures à celles budgétées en 2014/15.
- ⇒ Le nombre de postes budgétés pour l'exercice 2014/15, n'ont pas été pourvus, y compris ceux qui sont devenus vacants durant l'année. Suite à l'achèvement de la révision du RISDP, ces postes seront bientôt remplis.

230. L'utilisation budgétaire globale affichée par le Secrétariat durant l'exercice financier 2014/15 est illustrée selon les différents programmes à la figure 7

Figure 7: Utilisation globale des ressources par sources de financement durant la période allant d'avril 2014 à mars 2015

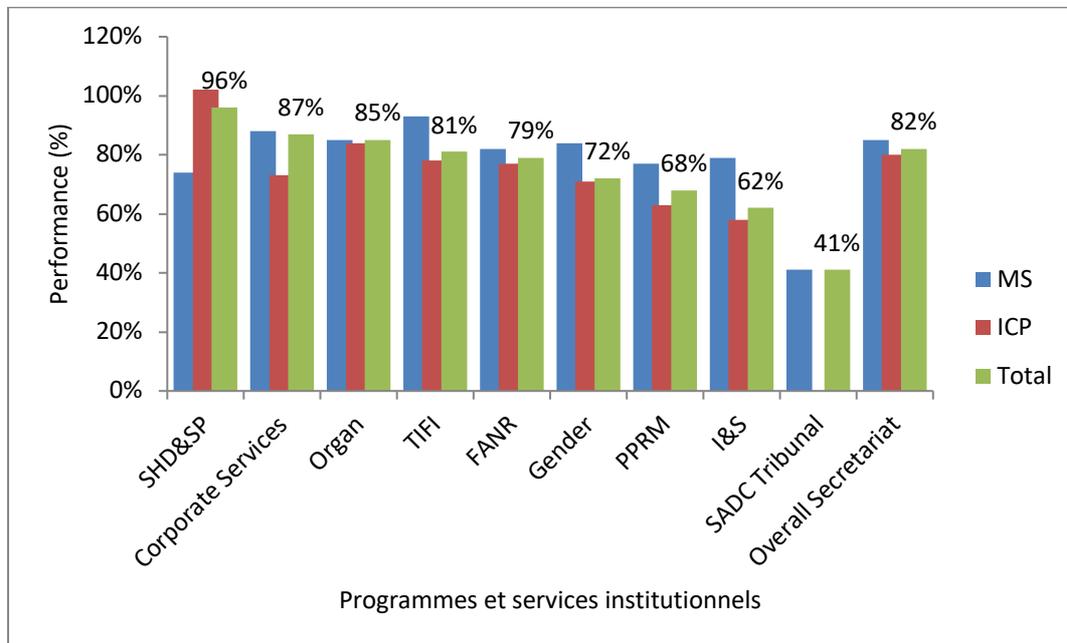


Figure 7 : Utilisation globale des ressources par sources de financement durant la période allant d'avril 2014 à mars 2015

VIII ENSEIGNEMENTS, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

A. PRIORISATION DES PROGRAMMES

231. Les ressources limitées disponibles pour la mise en œuvre des programmes de la SADC sur la coopération économique et l'intégration suggèrent qu'il est nécessaire pour l'organisation de se concentrer sur les programmes prioritaires de dimension et d'incidence régionales.

232. Il est nécessaire s'assurer que le RISDP révisé 2015-2020 et son cadre de mise en œuvre restent au centre de la mobilisation et de la répartition des ressources du Secrétariat pour que ce dernier reste concentré sur ses objectifs.
233. Il est également important que dans le processus de mise en œuvre des programmes de coopération régionale et d'intégration la SADC applique efficacement les principes d'additionnalité, de subsidiarité et d'efficacité. À cet égard, une division claire du travail entre les États membres et le Secrétariat est cruciale. Dans ce contexte, l'amélioration des systèmes de gouvernance et les contrôles internes est extrêmement important.
234. Un système de suivi et d'évaluation robuste devrait également être développé pour permettre à la fois le suivi des objectifs stratégiques de l'organisation et de la performance des États Membres et du Secrétariat dans la mise en œuvre du programme régional.

B. EXAMEN INSTITUTIONNEL

235. S'agissant du cadre institutionnel, il est important que, d'une part, la SADC accélère l'examen de la structure du Secrétariat pour la rendre plus sensible aux besoins et aux priorités actuelles de l'organisation. D'autre part, la SADC doit s'assurer que la coordination entre les objectifs nationaux et régionaux de développement est aussi efficace que possible. Dans ce contexte, il est également nécessaire de poursuivre le développement des capacités et le renforcement des structures nationales responsable de la coordination des initiatives d'intégration régionale.

C. CONCLUSIONS

236. Le présent rapport a présenté les principaux développements dans les principaux domaines de coopération et d'intégration régionale tels que définis dans le RISDP.
237. Le rapport montre que, globalement, le processus de mise en œuvre du plan 2014/15 a conduit à des réalisations importantes comme attesté par le fait que la plupart des résultats planifiés ont été pleinement atteints et que les autres résultats qui étaient sur le point d'être atteints ont été reconduits sur les plans opérationnels 2015/16.
238. Les réalisations pour 2014/15 ont été le résultat d'un travail intensif effectué pour donner suite aux décisions du Conseil et au Sommet; et ils ont été rendues possibles grâce au soutien financier et technique des États membres et des PIC.
239. Un certain nombre de défis ont été rencontrés dans la mise en œuvre du Programme d'action de la SADC. Toutefois, les mesures qui ont été prises

devraient permettre de les surmonter. Des efforts seront également faits pour s'assurer que les enseignements tirés à partir des défis surmontés au cours de l'année sous revue, continueront à être pris en compte pour les actions futures.

240. Dans l'immédiat et à long terme, les défis de ressources humaines seront traités par la révision continue de la Structure organisationnelle du Secrétariat et de l'infrastructure institutionnelle de la SADC.
241. Dans le cadre de la mise en œuvre du RISDP révisé 2015-2020, davantage d'attention sera accordée pour s'assurer que la planification axée sur les résultats, les suivis et les rapports maximisent l'utilisation des fonds reçus des États membres et des PIC pour mettre en œuvre le Programme d'action de la SADC.



À PROPOS DE LA SADC

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une organisation fondée et soutenue par les pays de l'Afrique australe qui cherche à promouvoir la coopération socio-économique, politique et sécuritaire parmi ses États membres et à stimuler l'intégration régionale en vue d'atteindre la paix, la stabilité et la prospérité. Les États membres sont : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Union des Comores, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Les informations présentées dans la présente publication sont susceptibles d'être reproduites, utilisées et partagées sous réserve de la reconnaissance pleine et entière du Secrétariat de la SADC
Southern African Development Community (SADC), SADC House, Plot No. 54385
Central Business District, Private Bag 0095, Gaborone, Botswana
Tel: +267 395 1863, Fax: +267 397 2848/3181070, Website: www.sadc.int
Email: prinfo@sadc.int or registry@sadc.int or webmaster@sadc.int

@2020 SADC Secretariat

